

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL
15 février 2018

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Mme Covi.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT Mme SANSY à M. MARTIN
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à Mme LEON Mme LAJEUNIE à M. FOUQUET
Mme BENOIT à Mme BERGEROL M. PASSERON à M. COLIN
Mme DELPECH à M. FEUILLADE

- Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2017.

M. le Maire : Vous avez reçu, mes chers collègues, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2017, avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

S'il n'y en a pas, ce **compte rendu est approuvé**.

- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises par le Maire pendant l'intersession, avez-vous des questions ?

Mme HAGEL : Bonsoir à tous, bonsoir aux internautes. Nous allons commencer comme d'habitude par ces petites questions importantes puisque ce sont les décisions que vous avez prises entre les deux conseils.

M. le Maire : Oui, c'est effectivement important, vous avez raison.

Mme HAGEL : Je vais poser trois questions : La première sera sur les points 23 et 75 ensemble : il s'agit de la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de stationnement urbain, des parkings en ouvrage et en enclos. Et l'autre délibération concerne Paybyphone, c'est-à-dire le système qui permettrait de payer son stationnement ...

Mme BERGEROL : Qui permet...

Mme HAGEL : Eh bien excusez-moi, j'utilise le terme conditionnel... de payer son stationnement par Smartphone. Alors M. le Maire, j'ai quelques questions à vous poser : où en sont les négociations avec l'ancien prestataire Indigo ?

M. le Maire : Mme Précetti va vous répondre.

Mme PRECETTI : La réponse est assez simple : elles sont en cours. Donc ce n'est toujours pas terminé ; elles sont en cours.

Mme HAGEL : Alors officiellement, M. le Maire, est-ce que vous êtes maître aujourd'hui, du stationnement dans la ville ?

M. le Maire : Absolument.

Mme HAGEL : Alors j'ai plusieurs questions à poser si c'est le cas. Nous ne voyons pas d'ASVP dans les rues, première question.

M. le Maire : Si, on en voit. On n'arrête pas de les voir !

Mme HAGEL : Eh bien écoutez, moi j'ai plusieurs Antoniens qui m'ont posé la question de savoir si le nouveau système était en route parce qu'ils n'avaient pas pu rencontrer, ni même « subir », dans certaines circonstances, et donc ils ne le regrettaient pas mais ils s'en étonnaient. Alors j'ai d'autres question, Monsieur le Maire.

Mme PRECETTI : Vous voulez que je réponde ou pas ?

Mme HAGEL : Avec plaisir, Mme Précetti !

Mme PRECETTI : Les ASVP, si, on les voit, c'est une chose. Ils sont dans les rues, si, je vous assure. Ils ont même des petites plaquettes. C'est dommage, je n'en ai pas pris ce soir, ils ont des petites plaquettes à distribuer pour expliquer justement les nouvelles mesures de stationnement qui sont en œuvre sur la ville, ils ont un petit dépliant de deux pages qu'ils distribuent et qu'ils mettent sur les voitures également ; et les recettes de stationnement rentrent. Les gens paient leur stationnement, c'est ce qu'on souhaite, donc tout va bien.

Mme HAGEL : En ce qui concerne le billet couplé avec le cinéma : cinéma-parking, plusieurs personnes dont ma collègue Marité, nous ont dit qu'ils ont testé et que ça ne fonctionnait pas. Alors c'est quand même très, très important parce que vous savez bien qu'il faut donner l'habitude aux Antoniens de se garer dans ce parking. Et pour leur donner l'habitude de se garer dans ce parking, il faut justement des mesures comme celle-là qui fasse qu'ils n'ont pas à le payer. Marité peut vous le confirmer, ça ne fonctionne pas.

Mme PRECETTI : Effectivement, je suis désolée pour vous, Mme Charrier, que ça n'ait pas fonctionné, parce que je connais d'autres personnes pour lesquelles ça a tout à fait fonctionné ... C'est le système couplé, c'est-à-dire que quand on va au cinéma et que ça dure moins de 2 heures 30, en validant son ticket de parking, on ne paie pas, enfin c'est gratuit. C'est gratuit pendant 2 heures 30, et donc c'est le cinéma qui valide le ticket.

Mme CHARRIER : Bien sûr il ne faut pas plier le ticket, il ne faut pas le transformer non plus en petit rouleau, évidemment, mais je peux attester, j'ai fait valider et en le mettant dans la machine, ça m'a donné une somme à verser.

Mme HAGEL : Et d'autres Antoniens se sont trouvés dans la même situation. Donc il semblerait quand même que ça ne fonctionne pas très bien.

Mme PRECETTI : C'est possible qu'il y ait encore des dysfonctionnements mais je vous dis qu'il y a aussi des personnes pour lesquelles ça a parfaitement bien fonctionné ; et puis vous pouvez effectivement en parler en conseil municipal si ça vous dit mais ça aurait été plus constructif de faire remonter l'affaire dès que ça ne fonctionne pas pour qu'on puisse se retourner vers les personnes qui gèrent et qu'on essaye de régler le problème au plus vite parce que c'est bien un souhait, si c'est nous qui l'avons mis en place, c'est bien un souhait de notre part que ça fonctionne et que les gens puissent aller au cinéma gratuitement pour 2 heures 30.

M. le Maire : Mme Rolland aimerait intervenir sur le cinéma.

Mme ROLLAND : Oui, en fait Mme Précetti a très bien répondu, je voulais préciser que peut-être il y avait des problèmes de fonctionnement au départ mais il semblerait que les choses maintenant soient bien en route et en effet notre souhait, c'est qu'on favorise la venue des spectateurs avec cette proposition qui est faite de pouvoir se garer gratuitement quasiment, ou avec un prix très attractif pour venir au Sélect qui se trouve en centre-ville, et que ce ne soit pas un frein à venir voir un film au Sélect.

Mme HAGEL : J'ai deux autres questions, et je voudrais juste dire à Mme Précetti qu'effectivement nous avons souvent l'occasion de poser des questions à vous-même ou dans les services ou en commission, mais parfois même quand nous avons des réponses, nous souhaitons en parler en séance publique. C'est aussi pour les internautes.

M. le Maire : C'est important, vous avez raison Mme Hagel.

Mme HAGEL : M. le Maire, s'il vous plaît, le point 62 : il s'agit du droit de préemption de la Mairie pour un bien situé 170 avenue Adolphe Pajeaud qui est une ancienne boutique, qu'on appelait Bac Aux Soldes au centre commercial de la Bièvre. Alors Monsieur le Maire, cela nous paraît une excellente décision, ce que nous voudrions, c'est avoir de votre part une assurance en ce qui concerne le projet d'épicerie solidaire qui devait s'installer sur le quartier à l'initiative notamment du Secours Catholique et de plein d'autres Antoniens, et qui cherchait un local : est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce local sera effectivement utilisé, conventionné avec le Secours Catholique pour cette activité ?

M. le Maire : Si nous achetons des locaux dans le centre commercial, c'est en vue de les démolir, bien entendu. Mais pas tout de suite.

Mme HAGEL : Plus tard.

M. le Maire : Donc en attendant qu'on les démolisse, effectivement, oui, je suis tout à fait ouvert, s'ils sont d'accord pour une occupation provisoire de ce local, pour y loger l'épicerie solidaire que la Ville soutient.

Mme HAGEL : Que la Ville soutient, absolument.

J'ai trois autres points : 70, 71 et 72 : ce sont des conventions d'occupation précaire de locaux. Alors les deux premières sont à titre gratuit pour l'entreprise SAMSIC qui est un prestataire, qui est notre prestataire en matière d'entretien sur la ville, et donc ce prestataire, on lui prête des locaux gratuitement ; et la 72, c'est une convention avec la RATP qui donc assume des missions de service public, on aimerait connaître la cohérence puisque là, la RATP doit payer un loyer de 22.500 €. On aimerait connaître la cohérence entre ces trois décisions.

M. le Maire : Eh bien la cohérence est celle-ci : SAMSIC, c'est l'entreprise qui nettoie les bâtiments de la ville, et dans son marché, il était prévu qu'on lui donnerait un espace pour stocker son matériel.

Mme HAGEL : Ah d'accord. C'est dans le marché.

M. le Maire : C'était prévu. C'est dans le marché, oui. Par contre la RATP nous demande effectivement un terrain pour stocker les matériels et les engins pendant la reconstruction de la gare de la Croix de Berny et là, il est normal qu'on le lui fasse payer. Il n'y a pas de raison qu'on lui donne ce terrain gratuitement.

Mme HAGEL : Bon.

M. le Maire : Pourquoi ? Vous auriez souhaité qu'on lui accorde la gratuité ?

Mme HAGEL : Je ne sais pas, je pense que ... oui. A ce moment-là, utilisez cet argent peut-être pour aider les Antoniens à circuler dans la ville, en transports en commun notamment.

M. le Maire : C'est ce qu'on fait. Oui, bien sûr.

Mme HAGEL : Merci Monsieur le Maire.

M. FEUILLADE : On l'avait abordé au précédent conseil municipal, c'est le retrait qui apparaît ici des décisions d'exercice du droit de préemption sur une vingtaine de logements privés qui auraient pu rentrer dans le patrimoine de feu notre Office HLM et aujourd'hui la Coopérative. Nous, nous regrettons sincèrement qu'il n'ait pas été fait usage de ce droit de préemption et d'intégration au sein du patrimoine de la Ville. On a laissé filer à notre avis à tort. C'était un moyen ... comme il est dit d'ailleurs, c'était l'une des raisons de la création de la Coopérative, outre le fait de contourner la loi, etc... mais il y avait là une opportunité de mettre dans des quartiers de la ville de la mixité, d'intégrer un peu de mixité. Le Maire, il nous l'a dit la fois précédente, était tout à fait d'accord, il avait même, lui, mis en œuvre la DIA et puis manifestement sa Coopérative, ses élus, ne l'ont pas suivi. Eh bien pour une fois, nous regrettons et nous, nous aurions bien suivi le Maire sur l'usage de la DIA, du droit de préemption, parce que c'était un moyen dans nos quartiers de mettre de la mixité. Et

donc sincèrement on regrette que M. le Maire n'ait pas été suivi par sa majorité !

M. MARTIN : Nous nous en sommes expliqué longuement la fois dernière. Alors je voudrais rassurer M. Feuillade car l'organisme qui garde ces logements est un organisme social, donc la mixité dont vous parlez, M. Feuillade, sera assurée.

M. ARIPA : Bonsoir à tous. Sur la décision N° 31 : l'adoption d'une convention de mise à disposition gratuite d'un local de l'espace Vasarely au profit de la section d'Antony du parti socialiste pour l'année scolaire 2017/2018. Normalement l'Espace Vasarely accueille les activités associatives culturelles, je voulais connaître les raisons de cette convention.

M. le Maire : Pourquoi pas ? Pour des réunions politiques c'est possible. Il y a eu déjà des réunions politiques à Vasarely, de tous les partis d'ailleurs.

M. ARIPA : Oui mais là c'est un local permanent, je me trompe ou pas ?

M. le Maire : Non. C'est un mercredi de chaque mois : le 1er mercredi de chaque mois. C'est tout. Si votre parti souhaite aussi avoir une permanence, pourquoi pas ? Un jour par mois, oui, c'est possible.

M. ARIPA : Très bien. Je vous en ferai la demande alors ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. ARIPA : Très bien. C'est l'égalité pour tous les partis. Eh bien j'en ferai la demande, pourquoi pas ?

M. le Maire : C'est un local comme un autre.

M. ARIPA : J'avais une autre question en ce qui concerne la décision 55 : la création d'une régie de recettes pour la fosse de plongée au centre aquatique ; lors de la dernière commission je vous avais demandé s'il était possible d'avoir un compte d'exploitation prévisionnel, vous m'aviez

dit oui, on m'avait dit oui, pas de problème, on vous envoie ça. J'en ai fait la demande de nouveau, je ne l'ai toujours pas reçu.

M. le Maire : Vous allez finir par l'avoir.

M. ARIPA : Je vais finir par l'avoir ?

M. le Maire : Oui. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe aux DIA.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ces DIA ? Effectivement il y a beaucoup de DIA puisque le marché immobilier a été très dynamique. Il y a 46 pages.

M. FEUILLADE : C'est juste une remarque concernant la série des 13 et 14 : 80 - 96 Pajeaud, c'est, d'après ce qu'on a cru comprendre à la commission, dans le cadre du domaine Harmony, les pavillons qui ont été vendus, qui sont revendus, etc... Et donc il nous apparaît, et c'est d'ailleurs ce qu'on disait à l'origine, que là on n'est plus dans une opération comme il était prévu au démarrage d'offre de logements mais on est dans une opération de vente, de revente, purement spéculative. Et que sur le territoire de notre ville, on est en train progressivement de passer à ce qui s'est passé pendant des années, à savoir une offre de logements, vous pouvez la contester ou pas, une offre purement et simplement spéculative. Et ce qui nous semble, j'y suis allé aujourd'hui, j'ai fait semblant, j'ai dit : je voudrais bien acheter un pavillon, c'est qui qui vend ? On me dit : ce n'est plus le même, c'est un autre. J'y suis allé ! Et ce qui m'interpelle, et c'est ce que nous dénonçons, dans l'aide apportée à la transformation du marché en spéculatif, et il faut le rappeler, c'est qu'il y a eu 2 M€ d'aides de la Ville dans cette opération, de cadeaux, pour pouvoir mener ces opérations spéculatives. C'est ce que nous dénonçons.

M. le Maire : M. Martin va vous répondre mais il y n'a rien du tout là-dedans de spéculatif, rien du tout !

M. FEUILLADE : Ecoutez, j'y suis allé !

M. MARTIN : Je ne sais pas où est cet esprit de transfert de propriétaire, c'est la SCCV Antony Pajeaud 1 qui gère le projet depuis le départ, qui est le vendeur de ces pavillons, donc il n'y a pas de vente et revente ! Non, c'est une rumeur, ça encore !

M. le Maire : C'est Pitch ?

M. MARTIN : Oui !

M. le Maire : C'est Pitch qui vend.

M. FEUILLADE : Vous ne nous avez pas dit ça ! Vous nous avez menti !

M. MARTIN : Ah non, vous ne m'avez peut-être pas compris mais c'est autre chose !

M. le Maire : C'est Pitch qui vend, comme il a vendu jusqu'à présent ...

M. FEUILLADE : Donc on nous a menti : on nous a dit non, c'est une revente ! C'est ce qu'on nous a dit ! Pas vous, je parle de votre administration.

M. le Maire : Ah peut-être qu'elle n'est pas au courant, l'administration, mais ...

M. FEUILLADE : Si l'administration n'est pas au courant alors !

M. le Maire : C'est Pitch qui vend directement, comme il a vendu jusqu'à présent !

M. FEUILLADE : Eh bien ce n'est pas ce qu'on nous a dit. C'est pour cela que je me suis permis d'aller rendre visite à ce vendeur sur place. Il faut que l'administration soit corrigée.

M. le Maire : Il ne faut jamais croire l'administration !

Qui d'autre ? Pas d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe à l'ordre du jour et M. Fouquet, en remplacement de Jean-Yves Le Bourhis qui est souffrant, va vous présenter le premier point du jour.

1 - DÉLÉGATION DONNÉE À M. LE MAIRE POUR LES MISSIONS DÉFINIES À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – MODIFICATIF

(Rapporteur : M. FOUQUET)

M. FOUQUET : Afin d'assurer l'information du conseil municipal, il a été décidé que les marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 209.000 € hors taxes, correspondant au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et services feraient l'objet d'une décision du Maire. Or ce montant vient d'être porté à 221.000 € HT. Par souci de cohérence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adapter la délibération du 4 février 2016 en prévoyant la prise d'une décision du Maire pour l'ensemble des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 221.000 € HT au lieu de 209.000 € HT. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier la délégation accordée à M. le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération jointe.

Mme HAGEL : En cohérence avec nos précédents votes, nous ne voterons pas cette délibération qui une fois de plus prive l'ensemble des élus de ce conseil municipal de leur droit de connaissance au moins précise des dossiers. Donc non, nous ne donnerons pas de blanc-seing supplémentaire même si la loi vous y autorise.

M. le Maire : Très bien. Vous savez que la loi n'impose pas du tout d'informer le conseil.

Mme HAGEL : Non, c'est vous. C'est votre choix.

M. le Maire : Non mais nous pourrions même ne rien dire du tout. Ce n'est pas nous qui l'avons faite, la loi !

Mme HAGEL : Non mais c'est compliqué. Vous êtes quand même obligé de nous informer.

M. le Maire : Non. Nous ne sommes pas obligés. Mais on le fait quand même. On le fait volontairement, dans un souci de transparence. Mais on n'est pas obligé de le faire. La loi ne l'impose pas.

Mme HAGEL : Si.

M. le Maire : Et d'ailleurs je ne suis pas certain que les collectivités locales voisines le font. Le Territoire à mon avis, ne le fait pas....

M. FEUILLADE : En même temps, on n'était pas obligés, Monsieur le Maire, de vous donner cette délégation !

M. le Maire : Ce n'est pas une obligation, on le fait quand même, et on le fera désormais à ce niveau.

M. FEUILLADE : M. le Maire, nous n'étions pas obligés au sein de ce conseil municipal de vous donner cette délégation ! On vous donne une délégation et vous devez nous en rendre compte ! Et nous, on considère que plus ça va, plus on vous donne des délégations, et moins on voit les choses, et moins les conseils municipaux sont informés des questions municipales, alors entre ces délégations qu'on vous donne, et qui disparaissent, on n'y voit plus rien du tout, et les compétences qui sont transférées au Territoire et ailleurs, on finit par avoir un conseil municipal réduit à peau de chagrin, qui n'a quasiment plus son mot à dire, et c'est cela qui nous pose problème !

M. le Maire : Oui mais c'est la loi.

M. FEUILLADE : Mais ce n'est pas parce que la loi est mauvaise qu'il faut le faire ! Nous le combattons.

M. le Maire : Nous vous informons au-dessus de 221.000 €, ça pourrait être pire !

M. FEUILLADE : Nous combattons ces lois nocives.

M. le Maire : Oui, je comprends. Si nous étions dans l'opposition, nous combattrions aussi.

Mme HAGEL : Ce n'est pas notre conception de la démocratie.

M. le Maire : Non. La loi est dure mais c'est la loi. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre.)

2 - ADOPTION DU DISPOSITIF DE BUDGET PARTICIPATIF

(Rapporteur : M. LIMBORG)

M. LIMBORG : Bonsoir à tous et bonsoir à tous nos internautes.

A l'heure où les politiques nationales ont plutôt tendance à retirer des compétences aux communes pour les transférer vers des espaces administratifs plus lointains, il nous a semblé important et nécessaire de permettre aux habitants d'Antony de s'impliquer davantage dans les décisions et dans la politique locale de leur Ville.

C'est pourquoi, ce soir, nous allons vous proposer pour la première fois de mettre en place le dispositif du budget participatif. Les Antoniennes, les Antoniens, ont des idées, ont des compétences, qui ne demandent qu'à s'exprimer. Alors qu'est-ce que le budget participatif ? C'est un pouvoir qu'on donne aux habitants de la ville, pouvoir de décider complètement de l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la Ville. En l'occurrence pour cette première saison de budget participatif, on vous propose 400.000 €. Pourquoi 400.000 € ? Parce qu'on souhaitait plutôt se situer dans le premier tiers de toutes les villes, 400.000 € c'est 6,50 € par habitant, et on souhaitait se situer dans la première moitié, même le premier tiers, des cinquante villes en France qui ont le budget participatif.

6,50 € par habitant, on est à peu près en dixième position et un peu devant les trois villes du 92. Je vous donne quelques points de

référence : Montreuil : 24 €, Rennes : 16 €, donc Antony : 6,5 €, Bagneux : 6,4, Montrouge : 6 ; Grenoble : 4,9, Metz : 4,6 €, Poitiers : 4,5, Belfort : 2,6, Mulhouse : 2,6 et Sèvres : 2,6.

Bien entendu cette première année est une expérimentation, on fera beaucoup d'efforts pour communiquer, pour faire de la pédagogie bien entendu. Ce sera l'occasion de rappeler quelques fonctionnements démocratiques. Alors comment ça se passe ? Le budget participatif se trouve en cinq étapes :

Première étape : Bien sûr nous allons créer une plateforme, nous avons choisi une plateforme créée par une ONG à but non lucratif qui utilise des mathématiciens et des activistes anti-corruption dans plusieurs pays, plusieurs continents, donc c'est une plateforme intéressante, qui nous permettra d'avoir un vote très démocratique et un vote très professionnel : un vote - un habitant - un code. Donc première étape : six semaines de dépôt des projets, entre la mi-mai et la fin juin tous les habitants pourront déposer un projet, le plus détaillé possible. En dessous de chacun des projets il y aura un espace de dialogue et tout au long des deux années de ce processus de budget participatif, on pourra échanger, des habitants pourront renchérir, faire d'autres propositions, nous donner des conseils ou au contraire montrer leur réprobation. Il y aura un espace de dialogue.

A la clôture du dépôt des projets, fin juin, on réunira une commission de présélection. Alors cette commission de présélection ne se réunira qu'une fois. Ce sera une commission assez technique, qui surtout mettra de côté les projets qui ne répondent pas au cahier des charges, au règlement très précis que vous avez eu, joint à cette délibération.

Je rappellerai les quatre critères, assez simples, pour que le projet soit recevable :

- Il faut bien entendu que le projet soit d'intérêt général, intérêt général pour la ville, pour son quartier, pour sa rue.
- Il faut que ce projet soit un projet d'investissement et non pas de fonctionnement. Ce sera l'occasion d'expliquer aussi à nos concitoyens quelle est la différence entre un projet d'investissement et un projet de fonctionnement.
- Il faudra que ce soit un projet qui bien entendu dépende juridiquement des compétences de la commune. Donc là aussi je pense que ça peut être intéressant de rappeler quelles sont les compétences de la commune et quels sont les projets qui dépendent du Territoire, du Département, de la Région.
- Et enfin, il faut que ce projet soit réalisable en moins d'un an, ceci pour éviter forcément une surcharge de travail dans nos services et pour qu'au démarrage de la saison 2, quand on lance la saison 2 du budget participatif, les projets de la saison 1 soient réalisés. Sinon, ça n'aurait pas de sens. Ce serait un très mauvais signe pour nos concitoyens si les projets votés n'étaient pas réalisés.

Ensuite, pendant quatre mois les services vont étudier les projets qui sont passés au filtre de la pré-sélection ; je pourrais quand même dire que cette commission de pré-sélection sera composée bien sûr de M. le Maire, de quelques élus de la majorité, de deux représentants des listes minoritaires, et s'ils le souhaitent, d'un représentant du Conseil des Jeunes citoyens, un représentant du Conseil des Séniors, un représentant du conseil du Bien Vivre Ensemble et un représentant du Conseil du Noyer Doré.

Ensuite, pendant quatre mois nos services étudieront tous ces projets, les chiffreront, ce qui représente une réelle charge de travail, et peut-être un ou deux projets seront encore retoqués si l'on découvre qu'ils ne sont

pas réalisables en un an, ou si l'on découvre que leur coût dépasse 400.000 €.

Et ensuite, pendant tout le mois de novembre, ce sera le mois du vote des Antoniens. Alors pour que ce vote soit rigoureux, il faudra un code pour pouvoir voter, et comme premier envoi, on prendra les listes électorales. Donc tous les Antoniens qui sont inscrits sur les listes électorales recevront un courrier avec le petit mode d'emploi du vote et leur code. Mais rassurez-vous, pour tous ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, nos adolescents entre 16 et 18 ans pourront bien sûr voter, et pour nos Antoniens étrangers qui sont non européens, qui ne peuvent pas s'y inscrire, il y aura deux manières d'obtenir leur code : soit simplement en faisant un saut en mairie pour demander le code, en apportant une pièce d'identité et un justificatif de domicile, soit encore plus simple par internet auprès de notre webmaster, après avoir scanné leur carte d'identité et leur justificatif et ils recevront par retour de mail leur code.

Le vote aura lieu pendant un mois. A la fin du mois les votes sont clos. Et je précise qu'avec cette plateforme que nous avons choisie, il y aura des votes négatifs. Donc cela permettra d'avoir quelques sujets, les sujets clivants, on aura quelques votes positifs et certainement en nombre inférieur quelques votes négatifs. Donc on pourra dire non, je vote pour celui-là, celui-là, celui-là mais je suis contre celui-là ; et à la fin, dans le résultat final on prendra la différence des votes négatifs et des votes positifs. Et en cas d'égalité, on prendra le projet qui a le moins de votes négatifs.

Ensuite, les projets seront classés par ordre décroissant entre celui qui a reçu le plus d'approbations et celui qui en aura reçu le moins, on les prendra dans l'ordre et le premier projet qui fera dépasser l'enveloppe de 400.000 € ne sera pas retenu, tous les précédents seront retenus et

réalisés par nos services dans l'année qui suit le vote, c'est-à-dire en 2019.

Voilà à peu près le procédé. Je ne sais pas si j'ai été assez clair, en tout cas je vais répondre à vos questions. Donc ce soir je vous demande d'approuver cette mise en place de ce dispositif. Dans la délibération, il y a deux articles : l'approbation de la mise en place et la validation du règlement que peut-être vous avez lu. On a essayé d'être rigoureux sans être trop compliqués. Avez-vous des questions ?

M. RUFAT : Bonsoir tout le monde. Des questions et un commentaire général sur cette délibération : Je dirais que c'est du Smart City ! On est déjà dans l'intelligence collective qui est mise en place là !

Le budget participatif faisait partie des propositions de notre programme municipal, donc vous l'avez bien lu, ce qui est rassurant. Un peu tardivement mais vous l'avez lu. On ne peut donc que se satisfaire de voir que vous reprenez à votre manière les idées, et c'est heureux, parce que c'est normal que vous imprimiez votre choix. Donc on est plutôt favorables. Cela commence bien pour M. Limborg !

Alors vous avez donné plus d'explications là, à l'oral. J'avais des questions qui étaient peut-être redondantes mais je pense que la pédagogie peut être utile pour tout le monde. Nous voulons que ça marche, donc nous voulons qu'il y ait une grande participation. Pour ces projets, vous dites 400.000 €, c'est une enveloppe relativement importante, ça fait 1 % de notre budget d'investissement, un peu plus ; c'est une somme assez conséquente, je pense que si les gens doivent proposer des projets, c'est bien de leur dire : voilà ce que donne un projet à 10.000 €, un projet à 40.000 €, un projet à 100.000 €, pour qu'ils aient une petite idée pour calibrer leur propre projet. Vous leur dites : un marquage de pédibus - je cite des exemples qui existent par ailleurs - un marquage de pédibus, c'est X €, c'est faisable dans l'année, un jardin

partagé de 50 m² c'est jouable, je pense que des exemples qui pourront être choisis dans notre ville devraient être illustrés dans votre propos pour alimenter la réflexion et pour apporter des idées d'intérêt qui correspondent à ce que vous voulez. J'imagine que ça fait partie de votre discussion.

Deuxième élément : c'est investissement, service... parfois c'est compliqué, parfois l'investissement induit un service. Donc là pareil, quelle sont les limites ? L'acquisition d'un véhicule pour aider les personnes âgées à se déplacer par exemple, qui serait un investissement mais qui servirait un service, est-ce que ça rentre dans ce cadre ou pas ? Je crois aussi qu'il faut que ce soit éclairci parce que vous dites exclusivement investissement, on sait tous ici que ce n'est pas aussi simple. Donc ça, ça fait partie des éléments.

Et vous avez dit que c'était expérimental, ça nous l'avons bien compris, donc notre souhait c'est que l'expérimentation soit positive, réussisse et qu'elle s'élargisse.

Sur le tempo, six semaines, là j'ai un doute : est-ce que c'est trop court ou pas ? Et puis sur l'accompagnement, je trouve que c'est une bonne idée de dire qu'il y aura un accompagnement des porteurs. Je voudrais savoir ce qui se passe quand le porteur est une association : on demande qu'il y ait toujours une seule personne, parfois c'est bien quand c'est une association que ce ne soit pas toujours le même de l'association qui porte le projet ... Vous voyez ce que je veux dire. Le côté nominatif peut peut-être dissuader une association d'apporter un projet. Ce sont des réflexions que je livre à la lecture et que je donne à votre intelligence Smart City qui va s'élaborer sur ce projet.

De manière générale, sur la participation, la démocratie participative, Monsieur le Maire, c'est une très belle avancée, nous saluons l'avancée, simplement ce serait bien qu'elle soit un peu plus généralisée sur

d'autres sujets, la démocratie participative ! Récemment, il me semble que l'opposition qui a droit de cité ici a été exclue de certaines instances, HLM par exemple. La démocratie a l'air de marcher un peu mieux dans certains cas et puis n'a pas été aussi exemplaire dans d'autres dossiers. D'une manière générale, ce projet que vous nous soumettez, nous allons le soutenir, nous allons voter Pour, donc ce sera l'unanimité pour nous, mais nous aimerions bien que l'effort de démocratie participative s'étende au-delà du simple budget d'investissement.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

M. LIMBORG : Je réponds brièvement aux questions de M. Rufat : Alors effectivement, pédagogie bien entendu, je crois que c'est même l'un des points les plus importants. Le budget participatif, c'est l'occasion que nos concitoyens découvrent beaucoup mieux le fonctionnement d'une ville, donc bien entendu votre proposition est très intéressante, ces points de repère, des coûts types, bien entendu pourquoi pas aussi un petit cours sur l'investissement et le fonctionnement ? Vous avez raison M. Rufat, la plupart de projets, enfin beaucoup de projets ont quand même un peu de fonctionnement induit, un jardin, l'entretien des espaces verts, votre exemple de véhicule... vous parliez de la limite, voilà typiquement le genre de débat qui pourrait être intéressant dans la commission de pré-sélection. On ne va pas faire un règlement avec une usine à gaz, mais voilà des débats intéressants de la commission de pré-sélection.

Ensuite, vous parliez des six semaines : je vous avouerai qu'on s'est basé sur à peu près ce que font toutes les villes : six semaines, on dépose un projet, c'est un temps assez court ... Je n'ai pas d'autre explication, je ne sais pas pourquoi la plupart des villes ont choisi ce créneau, peut-être pour ne pas diluer, avant il y aura une bonne campagne de com, de pédagogie, il ne faut peut-être pas que ça tire en longueur.

Accompagnement des projets, vous avez raison, pendant les quatre mois où nos services étudieront les projets, nos services seront certainement amenés, pourquoi pas, à téléphoner ou à prendre contact avec le dépositaire du projet pour lui demander des précisions, voire les services diront : on le fera comme ça, ce sera beaucoup mieux ou ça coûtera moins cher, le dépositaire du projet sera partie prenante de ce processus. Pendant la réalisation du projet, l'espace « commentaires » servira : on pourra suivre l'avancement. Les Antoniens suivront où en sont les projets.

Votre question de l'association, je la note. C'est vrai qu'on avait pensé une personne, on étudiera ça de plus près.

Dans la pédagogie, oui pour une petite pédagogie fonctionnement/investissement, et oui pour une petite pédagogie pour que les Antoniens ne déposent pas plein de projets qui ne dépendent pas de la commune. Ce sera l'occasion de rappeler certaines choses.

M. le Maire : Il n'y a plus d'interventions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité, je vous remercie.

3 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : M. le Maire)

Mes chers collègues, en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le décret du 24 juin 2014 prévoit la présentation par l'exécutif communal au Conseil Municipal d'un rapport sur ce sujet, préalablement à l'élaboration du budget.

Le rapport que nous vous présentons porte sur la politique des ressources humaines de la commune et sur les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne les ressources humaines, ce rapport montre que le personnel féminin représente les 2/3 des effectifs municipaux, un chiffre qui augmente régulièrement au fur et à mesure des ouvertures de crèches. Le personnel féminin représente, en effet, 100 % ou 99,9 % des effectifs de la Petite Enfance, mais aussi 75 % du personnel administratif et de la filière culturelle. Les hommes sont en revanche majoritaires (72 %) dans la filière technique.

Les femmes ne sont pas confinées à la catégorie C. Elles constituent 67 % de la catégorie B et 66 % de la catégorie A, et seulement 63 % de la catégorie C. Les cadres de la Mairie sont donc très majoritairement des femmes.

12 % des femmes travaillent à temps partiel, ce qui est conforme à la moyenne nationale, contre moins de 1% des hommes.

S'agissant de leur niveau de rémunération, on observe que, correction faite de l'effet des temps partiels, la moyenne des salaires des femmes dans la catégorie B est légèrement supérieure à celle des hommes : 2 280 euros contre 2 216 euros pour les hommes, ce qui va à l'encontre d'une idée reçue. On observe en revanche un écart de 9 % dans la catégorie C (1 670 euros contre 1 835 euros) et un écart de 17 % dans la catégorie A (2 991 euros contre 3 601 euros), dû essentiellement au fait qu'à ce jour, les postes de direction générale et de direction générale adjointe sont occupés très majoritairement par des hommes, mais cette situation, liée à l'histoire, n'a rien d'irréversible.

Quant aux politiques municipales, elles s'adressent à tous les Antoniens, sans discrimination entre les femmes et les hommes. Il s'avère sans

surprise que le CCAS s'adresse davantage aux femmes qu'aux hommes, notamment chez les seniors. C'est le cas également de la politique culturelle dans la mesure où, on le constate, les équipements culturels sont davantage fréquentés par les femmes que par les hommes.

A cet égard, je voudrais signaler que les nouveaux équipements que nous avons ouverts récemment, qui ont donc mobilisé de nombreux investissements :

- Le nouveau Château Sarran en 2009 ;
- La médiathèque Arthur Rimbaud en 2010 ;
- Le cinéma et l'Espace Vasarely en 2014 ;
- Et le nouveau théâtre qui ouvrira en 2020,

répondent donc plus aux aspirations des femmes qu'à celles des hommes.

Il en va différemment habituellement des équipements sportifs mais, à cet égard, il faut remarquer que le Centre Aquatique Pajeaud qui ouvrira le 5 mars prochain aura une fréquentation majoritairement féminine à en juger par les effectifs du Club de Natation (680 femmes pour 430 hommes). Et le Complexe Sportif La Fontaine aura un gymnase de grande hauteur (11 mètres contre 8 mètres habituellement) pour répondre aux besoins de la gymnastique rythmique, sport à 100 % féminin.

La Ville entend donc, vous le voyez, favoriser la pratique sportive féminine : ses choix d'investissements récents le démontrent.

Voilà, mes chers collègues, ce que je peux dire de ce rapport sur l'égalité entre femmes et hommes à Antony.

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous. En lien avec la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, c'est donc la deuxième fois qu'un tel rapport sur l'égalité au sein de la commune nous est présenté. Tout comme l'an dernier, ce rapport est

alléchant dans ses annonces et se révèle décevant dans ses analyses et ses perspectives. Il consiste en une accumulation de données chiffrées qui ne sont que très peu commentées.

Pour ce qui concerne le personnel municipal, M. le Maire vous venez de l'exposer, on peut constater en effet avec satisfaction que les femmes y sont bien représentées, 60 % de femmes dans les effectifs titulaires, 68 % de femmes parmi les cadres de la catégorie A. Mais la répartition des postes s'ancre bien dans les présupposés sur ce qui est ou non féminin. Et vous l'avez dit aussi, les femmes sont principalement dans le social, 98 %, et dans les emplois administratifs : 79 %, alors qu'elles ne sont que 27 % dans les emplois techniques et 17 % dans la police municipale.

On remarque une diminution du nombre de femmes dans les postes d'encadrement supérieur et de direction : - 3 % par rapport à l'an dernier et - 4 % pour les postes de direction, et l'aveu même que l'encadrement supérieur est essentiellement constitué d'hommes. Vous avez dit que ce n'était pas irréversible, tant mieux, nous espérons bien, mais il n'empêche que ça se maintient pour le moment.

Alors ce tableau qui était quand même globalement positif pour les femmes s'assombrit avec la répartition femmes/hommes sur les temps partiels : 12 % des femmes, toutes catégories confondues, sont à temps partiel, alors qu'il y a 0 % d'hommes. Alors vous allez dire que c'est une question de choix, le problème c'est de savoir ces choix, en fonction de quoi sont-ils faits ? Ce serait intéressant de faire une enquête et de savoir : ces choix sont-ils des choix volontaires et qu'est-ce qui justifie ces choix pour les femmes, en sachant malgré tout que pour la carrière ça peut être pénalisant, ça peut être pénalisant pour les retraites, etc.

Puis reste l'écart des salaires : les femmes gagnent 14 % de moins que les hommes, écart particulièrement marqué pour la catégorie A, la rémunération des femmes étant de 29 % plus faible que celle des hommes. Et ceci sans tenir compte des temps partiels puisque c'est pour les temps complets.

Sur la fréquentation de certains services, donc là c'est pour l'utilisation que les Antoniens font des services, on voit apparaître des disparités : pourquoi les stages jeunes, les stages collégiens intéressent-ils plus les garçons que les filles ? 34 % contre 66 %. En sport, nous en avons déjà parlé l'an dernier, nous pouvons louer la parfaite répartition de l'école du cirque, il y a 18 garçons 18 filles, là c'est la parité parfaite, il n'en est pas de même pour les sports martiaux : 38 filles contre 86 garçons. Et au total pour l'OMS, l'écart est considérable : 579 filles contre 785 garçons. De même que pour les stages collégiens, 44 filles pour 227 garçons. On se demande pourquoi. Il faudrait savoir s'il y a une égalité d'éducation pour les filles et pour les garçons.

Vous avez une petite mention des efforts faits par la direction des sports pour la participation des femmes au semi-marathon mais vous avouerez que c'est bien dérisoire puisqu'il s'agit de tarifs et de t-shirts.

Pour les seniors, alors qu'il est statistiquement prouvé qu'il y a plus de femmes que d'hommes au-delà d'un certain âge, le conseil des seniors, loin d'être paritaire, ne comporte que 42,42 % de femmes. Et si l'on regarde les autres données, on voit que les données confirment bien la surreprésentation des femmes par ailleurs.

Contrairement à l'an dernier, le chapitre Politique de la Ville et actions du Centre social et culturel ne figure pas dans ce rapport ; aucune information concernant la mixité des actions qui y sont conduites. Quelles sont les actions faites en ce sens dans les écoles ? Dans les CML ? Dans l'éducation à la parentalité ? Rien n'est dit non plus en ce qui

concerne à Antony les violences faites aux femmes. Aucune donnée sur le nombre de plaintes déposées, rien non plus sur les ateliers mis en place, et on sait par ailleurs que des ateliers sont mis en place mais par contre ils ne sont pas pris en compte dans ce rapport.

Et sur le harcèlement sexuel ? Y a-t-il des données ? A un moment où ce sujet fait la Une de tous les journaux, comment notre commune se situe-t-elle ? D'une façon plus importante, quelle politique voulez-vous conduire sur le territoire d'Antony en matière d'égalité ? Il n'y a aucune visibilité sur les actions menées, aucune préconisation pour améliorer la situation. Votre politique n'y apparaît pas, pas plus que vos axes prioritaires. Or ce rapport, c'est bien le moment privilégié pour le faire apparaître et nous ne pouvons qu'être déçus cette année encore que vous ne vous soyez pas saisis de cette opportunité.

M. le Maire : Je vais répondre de suite avant de donner la parole à d'autres.

D'abord, en ce qui concerne le personnel, vous avez dit « tous les chefs sont des hommes », non, la cheffe de la police municipale est une femme. Elle commande à des hommes mais c'est une femme. D'ailleurs la commissaire aussi. Nous avons deux commissaires féminins actuellement qui commandent à 80 % d'hommes. Dans la police municipale, nous avons une cheffe de la police municipale pour six hommes. Les femmes sont à la tête quelquefois de services d'hommes. D'ailleurs au service technique aussi, le chef du service Bâtiments est une femme. Elle commande à 80 % d'hommes. La cheffe des espaces verts, c'est une femme, elle commande à 50 hommes. Donc quand vous dites qu'on choisit toujours des hommes pour décider, non, il se trouve historiquement que depuis les années 80, les DGA sont plutôt des hommes, mais c'est une situation historique. Les choix nouveaux, les choix que nous avons faits récemment de chef de service des bâtiments

et de chef de service des espaces verts, c'est des choix féminins. On a pris des femmes parce que les femmes étaient bonnes. On a choisi dans les années 80 davantage des hommes parce qu'à l'époque il n'y avait que des hommes qui se proposaient pour faire ces métiers-là. On ne les met pas à la porte, ils sont excellents, on les garde, mais les choix récents que nous avons faits sont au moins autant des choix de femmes que des choix d'hommes.

Quant aux politiques municipales, il s'agit de politiques concernant nos services publics. Nous ne sommes pas le ministère de la Justice, nous ne sommes pas la police, et par conséquent nous n'avons absolument aucun élément sur les violences faites aux femmes, ou sur les viols commis à Antony. Ce n'est pas notre rôle, c'est le rôle de la police et de la justice, demandez les statistiques à la justice et à la police. Par contre, pour ce qui est de notre responsabilité, qui est de gérer le service public communal, vous avez cité des sports où les hommes sont majoritaires, je vous dirai qu'au Poney Land, 80 % ou 85 % des adhérents sont des femmes. Ce sont des filles. A la gymnastique c'est 80 % aussi. A la GR c'est 100 %. Il y a des sports féminins, c'est comme ça, il y a des sports masculins, c'est comme ça aussi, et ce n'est pas nous qui allons changer les choses.

Mme HAGEL : Juste un point, vous avez dit : en ce qui concerne les violences faites aux femmes, ce n'est pas de notre compétence, c'est la justice.

M. le Maire : Oui. Sauf si c'est à la mairie. Mais à la mairie, il n'y a pas de violences faites aux femmes.

Mme HAGEL : Nous avons eu ici-même, il y a quelques semaines, Mme Oster, commissaire d'Antony et de la division autour, qui est venue faire un rapport sur la situation en matière de sécurité sur la ville et de tranquillité. Elle nous a bien expliqué que pour tout ce qui était main

courante concernant des problèmes intra-familiaux, des problèmes liés au voisinage et tout, ça passait à la police municipale ...

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : C'est exactement ce qu'elle a dit !

M. le Maire : Non, vous avez mal compris.

Mme HAGEL : Mais si ! Elle a dit cela !

M. le Maire : Non, ce n'est pas possible. Vous avez mal compris.

Mme HAGEL : Mais non, je n'ai pas mal compris ! Non seulement je n'ai pas mal compris mais je me suis élevée contre ce dispositif compte tenu du fait que notre police municipale actuellement était exsangue et qu'elle ne pouvait de toute façon pas le faire !

M. le Maire : Non. C'est une fake news !

Mme HAGEL : C'est une fake news ? En pleine commission municipale, mise en scène par la commissaire d'Antony, il faut le faire quand même !

M. le Maire : C'est une fake news.

M. FEUILLADE : Non M. le Maire, quand même, j'étais présent et je veux dire -alors peut-être que c'est une erreur- qu'Annie-Laure a raison.

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : M. le Maire, vous n'étiez pas là !

M. le Maire : Elle a parlé simplement, on me l'a rapporté par quelqu'un qui était à la réunion, des « conflits de voisinage », uniquement des problèmes de conflits de voisinage ...

M. FEUILLADE : Peut-être qu'elle s'est mal exprimée mais c'est ce qu'elle a dit.

M. le Maire : Pas les crimes, pas les délits, uniquement les conflits de voisinage. Et pas les viols. On ne suit pas les viols à Antony, à la mairie... Les conflits de voisinage, oui.

Mme HAGEL Tous les conflits intrafamiliaux, mais pas des crimes ?

M. le Maire : Non. Pour que ce soit clair pour nos auditeurs, la Ville d'Antony ce n'est pas la police ; ne confondons pas.

Mme LE BRIS : Bonsoir. C'est juste une remarque concernant la tenue de nos débats, juste pour souligner que quel que soit le fond et le bien-fondé de la remarque d'Annie-Laure Hagel, je trouve particulièrement regrettable qu'en plein débat sur l'égalité Femmes/Hommes, on ait des interruptions véhémentes et assez méprisantes de la part de certains membres de ce conseil municipal par rapport à ces propos. Et je ne sais pas si vous êtes au courant du phénomène qui s'appelle le Manterrupting, donc je vous dis, le Manterrupting, c'est comme le Manspreading, je vous enverrai des études sur le sujet, c'est le fait que les femmes... Est-ce que je peux continuer ? Les hommes interrompent beaucoup plus lors d'une réunion ou d'une réunion publique les femmes, ...

M. le Maire : Pas Mme Hagel ! ...Il y a des exceptions !

Mme LE BRIS : Vous riez, cela montre bien le mépris avec lequel vous traitez ce type de sujet. Mais je trouve qu'on s'honorerait collectivement au moins à s'écouter parler quand bien même les propos en question seraient peut-être mal compris ou erronés, ce qui reste à vérifier pour le cas présent, mais je vois que d'aucuns trouvent le sujet drôle et cela montre qu'il y a encore du chemin à faire !

Mme BERGEROL : Pour revenir à la Mairie, j'espère et j'en suis sûre que pour toute embauche à un poste vacant à la mairie, ce qu'on privilégie avant tout c'est la compétence de la personne, et je ne voudrais surtout pas qu'être un homme devienne un handicap pour se faire embaucher à la Mairie d'Antony, y compris dans des postes à hautes responsabilités. D'accord ?

M. AÏT-OUARAZ : Une petite précision parce que vous avez dirigé votre regard vers moi, Mme Hagel, j'ai effectivement participé à cette réunion

avec Mme la commissaire, en fait elle a juste précisé que la police municipale intervient en amont, en médiation dans des cas, je dirais, de conflit de voisinage ou autre, pour calmer la situation. Mais elle n'a pas précisé qu'effectivement la police municipale traitait des dossiers ou intervenait dans ce sens-là.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions ? On passe au vote. C'est un rapport, donc on prend acte que le rapport a été débattu.

4 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Je ne vais pas tout vous lire et je ne vais pas non plus vous faire un grand discours sur le dérèglement climatique, mais je voudrais voir par quelques exemples ce que notre Ville fait concrètement sur le plan du développement durable, y compris sur le plan de la cohésion sociale.

Parlons ainsi des déplacements : Nous poursuivons depuis des années une politique d'aménagements pour que la voie publique soit mieux partagée entre tous : automobilistes, cyclistes et piétons. Il ne s'agit pas d'être contre les uns ou les autres mais de faire en sorte que chacun puisse circuler sans danger pour lui-même et sans être dangereux pour les autres. Le but étant aussi de réduire la pollution due aux moteurs. Notre récente campagne d'affichage concernant la circulation et le stationnement a suscité beaucoup de réactions. Mais quand on demande aux automobilistes de ne pas se garer sur les trottoirs, on ne fait que rappeler la loi et le code de la route et c'est pour permettre le passage des personnes en fauteuil et des poussettes, c'est aussi pour la protection des piétons, des enfants en particulier à qui on apprend qu'il ne faut pas marcher sur la chaussée. Quand nous

multiplions les barrières en bord de trottoir, ce n'est pas pour embêter les piétons mais pour les protéger, même si cela les oblige parfois à faire des détours.

Quand nous instituons le tourne-à-droite pour les vélos, c'est par souci d'efficacité et de sécurité pour leur trajet mais ils doivent bien entendu laisser la priorité aux piétons qui traversent un passage clouté ; les vélos ont également la possibilité à 39 feux d'aller tout droit ou de tourner à gauche au feu rouge mais sans priorité sur la circulation automobile et sans gêner la traversée des piétons.

Nous sommes une des rares villes à mettre en place cette nouvelle disposition du code de la route. Nous faisons appel au bon sens et au sens citoyen de chacun pour qu'il n'y ait pas d'abus.

La vitesse autorisée dans les rues a considérablement baissé depuis 30 ans (elle est passée de 60 km/h à 50 puis maintenant 30km/h sauf dans les grands axes) : ce n'est pas contre les automobilistes mais pour une meilleure fluidité de la circulation et la possibilité de freiner et de s'arrêter plus vite en cas de besoin.

Par ailleurs, nous continuons d'aménager des pistes et voies cyclables, nous augmentons le nombre de places dans les parcs à vélos (375 au total soit 50 de plus que l'an passé).

Nous suivons avec attention l'expérimentation de Ouihop dans notre ville. C'est une nouvelle forme organisée d'autostop, en complément des transports en commun, le but étant de faire gagner du temps aux personnes qui renoncent à faire leur trajet avec leur propre voiture. Sur 1000 personnes concernées et contactées (ce sont des personnes qui travaillent à Antonypôle), une centaine se sont inscrites en quelques jours et 85 % des automobilistes se sont dit prêts à proposer les places vides de leur voiture.

Avec la nouvelle loi sur le stationnement, nous étudions de près nos tarifs pour rendre plus attractifs nos parkings publics et faciliter la rotation des véhicules stationnés en surface dans les rues. Dans ce cas précis, nos propositions sont incitatives mais tout dépendra aussi du comportement que chacun adoptera. Je vous signale au passage que maintenant ce sont 30 minutes et non plus 20 qui sont gratuites dans le parking souterrain du centre-ville et que le forfait post-stationnement (20 euros) est un tarif bas comparé à celui de bien d'autres villes.

Passons aux espaces verts : Comme prévu par la loi, qui désormais les interdit complètement, nous n'employons plus de produits phytosanitaires. Comme nous nous y étions préparés depuis 2011, le passage se fait en douceur. Nous avons embauché des agents supplémentaires et recruté un spécialiste des arbres qui va nous permettre de mieux gérer notre patrimoine arboré et de mieux lutter contre les insectes qui parasitent les grands sujets, notamment la chenille processionnaire du pin.

Nous poursuivons le développement des plantes vivaces à la place des annuelles, ces dernières étant plus coûteuses et plus exigeantes en eau et en engrais. Nos jardiniers ont bénéficié au cours de 2017 d'une formation spécifique sur la question car cela échappe peut-être à certains d'entre vous mais c'est une petite révolution dans le monde de l'horticulture de remplacer les annuelles par des vivaces. Une annuelle dure un an, une vivace dure plus.

Dans ce cadre, nous modifions également l'aspect de notre cimetière. Plutôt que de lutter farouchement contre les herbes indésirables qui se montrent dans les allées gravillonnées, nous avons semé sur une partie des allées un mélange de gazon peu poussant. Les allées engazonnées participent à l'embellissement du cimetière et diminuent les besoins d'entretien. Nous étendrons cet essai progressivement et nous allons

réaménager le carré militaire dans le même esprit après avoir consulté les associations d'anciens combattants.

Un point emblématique maintenant sur ce qu'on peut faire en matière d'économie d'énergie sans baisser le confort des usagers et tout en faisant des économies financières. **Il s'agit de l'éclairage public.** Nous remplaçons tous les ans de plus en plus de lampes à vapeur de sodium par des LED. Nos 70 armoires électriques permettent de faire baisser la puissance dans tous les quartiers. Ainsi la puissance de l'éclairage des lampadaires équipés en LED est baissée de 25 % à 20h30 puis encore de 25 % à 22h sans que cela gêne quiconque. Avec les lampes à vapeur de sodium, on ne peut pas baisser autant sinon la lampe s'éteint. De plus nos nouvelles lanternes ont un meilleur rendement de luminosité. Les LED devraient durer 10 ans alors que les ampoules à vapeur de sodium duraient environ 4 ans. Le coût de l'entretien va ainsi baisser de 20 %.

Passons au chapitre social : **En ce qui concerne la petite enfance et les crèches**, il y a eu des changements très importants cette année. Depuis septembre, les familles ont un service à la carte. Elles peuvent choisir le nombre d'heures passées par leur enfant chaque jour dans nos crèches. Cela va de 7 heures à une durée de 10 heures 30. Elles peuvent également choisir le nombre de semaines de congé dans l'année. Et nous n'oublions pas les enfants porteurs d'un handicap pour lesquels il est si important de se mêler à la vie des autres. En 2017, 18 enfants ont été ainsi accueillis dans l'une ou l'autre de nos crèches. Et depuis septembre ont été mis en place des groupes de parole animés par un médecin de crèche.

En novembre dernier, l'ouverture de l'espace Enfance Pajeaud, qui comporte des crèches privées, a permis d'augmenter le nombre de places subventionnées par la ville qui est ainsi passé de 120 à 151.

La ville soutient également la garde à domicile ; par exemple, elle permet aux assistants maternels et parentaux un accès prioritaire dans les médiathèques à certains horaires. Le service petite enfance participe à des actions de promotion des métiers de la petite enfance et accueille tous les ans de nombreux stagiaires (entre 70 et 90 chaque année).

En interne, la Ville a entrepris une démarche « qualité de vie au travail » dans ses services. Un agent sur deux a répondu, ce qui est beaucoup. L'opinion est globalement positive. Les points à améliorer ont été listés et un plan d'actions est en cours de réalisation. Pour les citoyens Antoniens qui nous écoutent, je les invite à apprécier tout le travail accompli par les agents municipaux. La satisfaction que ces derniers manifestent vient aussi de la reconnaissance par tout un chacun de leur travail. Je pense notamment à ceux qui travaillent dans les rues. Je vous rappelle le point très important que nous venons de voir : **le budget participatif.**

Par ailleurs, nous agissons pour les écoliers et les écoles en y réalisant de nombreux travaux ; pour les sportifs qui bénéficient dans notre ville d'une offre considérable d'activités possibles, nous veillons à l'intégration des enfants et adultes en situation de handicap dans leurs déplacements et leurs activités, nous offrons de nombreux services aux seniors qui en ont besoin, le service Jeunesse et le 11 organisent de nombreuses activités pour collégiens et lycéens, nous organisons des campagnes de prévention sur le plan de la santé, nous continuons d'améliorer l'isolation des bâtiments et la maîtrise de nos consommations en eau et en énergie, etc.,

Vous avez le rapport complet de 30 pages entre les mains.

S'il y a des questions, mes collègues et moi-même essaieront d'y répondre ce soir ou plus tard s'il nous manque des éléments.

M. MEUNIER : Quelques remarques et observations sur ce rapport :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : Vous prétendez que la Ville s'est saisie de la contrainte de la réforme du stationnement payant pour la transformer en une opportunité. Certes, la reprise en gestion directe du stationnement payant est une bonne chose. Il n'en demeure pas moins qu'en fine la réforme du stationnement payant aboutit à une hausse des tarifs de stationnement pour les automobilistes, déjà pénalisés par la hausse des tarifs de l'essence, du diesel, des péages, et la future limitation à 80 kilomètres/heure sur les routes départementales. Si l'on veut modifier le rapport au stationnement comme vous le prétendez, incitons encore plus les automobilistes à utiliser les parkings souterrains. Pourquoi alors ne pas augmenter la place du stationnement gratuite et la porter à une heure ? Pourquoi ne pas envisager de transformer la rue Mounié en une rue semi-piétonne ?

Sur l'optimisation des dépenses d'énergie, cela passe aussi par un investissement encore plus important de Hauts-de-Bièvre Habitat, de la rénovation énergétique de ses bâtiments, manière aussi de lutter contre la précarité énergétique des locataires, et par l'épanouissement des habitants par des services indispensables à la qualité de vie.

En ce qui concerne le nouveau règlement de fonctionnement des crèches, aboutissant à un meilleur ajustement aux besoins des familles, vous oubliez de dire que ce nouveau règlement vous a été imposé par la CAF. Pourquoi ne pas l'avoir mis en place avant 2017 ?

Sauvegarde du lien social : en ce qui concerne le handicap, sujet majeur, plusieurs actions positives sont menées ; il n'en demeure pas moins que des retards ont été pris dans l'accessibilité, la voirie et les bâtiments publics qu'il convient de rattraper.

En ce qui concerne la santé, vous reconnaissez vous-mêmes que l'offre médicale est surtout concentrée en centre-ville. Que comptez-vous faire

pour remédier à cette situation ? A quand des maisons médicales dans les quartiers excentrés ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, chers collègues. Comme chaque année, Mme la Rapporteur et nous-mêmes, élus, nous devons nous pencher sur ce sujet fondamental de la vie de chacun d'entre nous aujourd'hui. Et très honnêtement la lecture de ce rapport montre bien que vous n'avez pas compris les enjeux. Vous n'avez pas compris les enjeux parce que vous avez une vision à court terme, parce que votre vision c'est la vision du mandat et du mandat d'après. Or, c'est la vision du mandat d'après, c'est la vision de ce qui plaît ou de ce qui ne plaira pas à court terme à ceux qui demain devront voter. Or aujourd'hui nous nous devons de prendre des mesures qui parfois effectivement ne seront pas totalement, réellement, tout de suite comprises. Parce qu'il s'agit pour vous, Mesdames et Messieurs, vous qui êtes des hommes et des femmes politiques et pas simplement des hommes et des femmes, de décider pour demain ; et comme vous décidez pour demain, vous devez être en capacité de prendre des décisions à long terme. Et là ce ne sont pas des décisions à long terme, sauf dans certains cas, bien évidemment.

Pourquoi vous n'êtes pas capables d'avoir une vision à plus long terme ? Je n'insisterai pas. Certains d'entre vous peut-être pensent comme Monsieur Trump que le dérèglement climatique n'est pas lié aux activités humaines et effectivement quand on pense ça, on n'est absolument pas obligés d'agir.

Mme COTTENCEAU : Qui vous dit que je pense comme M. Trump ?

Mme HAGEL : Mais je n'ai pas dit que c'était vous, Mme Cottenceau. C'est vous qui le reprenez ! Enfin ce rapport est un rapport présenté au conseil municipal, et justement pour bien montrer à quel point vous ne vous intéressez pas, je ne dis pas Mme Cottenceau, je regarde M. le

Maire ... vous ne vous intéressez pas à cela, et d'ailleurs il n'y a pas de personnel dédié dans la ville d'Antony sur l'ensemble de ces sujets. Il n'y a pas de personnel compétent...

Mme COTTENCEAU : C'est transversal.

Mme HAGEL : Non mais il n'y a pas de personnel dédié. Bien sûr que c'est transversal, bien sûr que dans chaque service, chacun doit aborder ces problèmes mais il faut impérativement, et toutes villes de droite autour de nous, ayant les mêmes compétences que nous, ont un personnel dédié de qualité, qui peut soutenir les élus. Il n'y a pas ces personnels-là à Antony, ville de 62.000 habitants, alors que vous les trouvez à Verrières-le-Buisson, à Sceaux, à Bourg-la-Reine ! Et je ne parle même pas des villes plus près de Paris. Donc il n'y a pas de volonté de votre part.

Alors moi je reprendrai simplement quelques éléments dans les domaines les plus importants du développement durable. Parce que ce rapport confirme ce qu'on appelle « les cinq piliers du développement durable » et dans les cinq piliers du développement durable, il n'y a effectivement pas simplement des problèmes liés on va dire à l'environnement, il y a tout ce qui concerne le bien vivre ensemble, le social, la culture. Sauf qu'aujourd'hui il y a des impératifs. Sur le logement, Jean Marc Feuillade vous en parlera, sur la culture, le bien vivre ensemble, le social, la petite enfance, l'animation, la jeunesse, vous faites des choses, sauf que là, aujourd'hui, c'est sur les problèmes liés au développement durable de notre environnement que nous devons avancer.

Et qu'est-ce que je vois ? Je vois qu'en ce qui concerne les économies d'énergie, bien sûr il y a des économies d'énergie qui sont faites dans les services depuis très longtemps et c'est indéniable, sauf que je ne vois rien de très nouveau, c'est exactement la même chose que l'an dernier.

En ce qui concerne la micro-cogénération, on nous le présente aujourd'hui comme une réalisation de cette année, sauf que c'était une réalisation de l'année d'avant.

Des choses aussi importantes que le conseiller info énergie qui aide les particuliers et les copropriétés pour la rénovation énergétique de leurs habitations, ce conseiller info énergie, il dépend du Territoire. Donc on ne fait pas de publicité pour lui. Je reconnais que M. le Maire s'est battu au Territoire pour que celui-ci fasse des permanences à Antony. Mais il ne suffit pas de faire des permanences, il faut aussi que les habitants d'Antony sachent que ces permanences existent. Parce qu'en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux, il n'y a qu'à voir cette maison : ça fait combien d'années qu'on dit que c'est une passoire thermique, et ça fait combien d'années qu'on voit des marchés de travaux qui passent et on a l'impression que de toute façon, elle est toujours aussi passoire énergétique et qu'on n'avance pas !

La même chose en ce qui concerne le parc HLM maintenant des Hauts-de-Bievre, on voudrait bien voir comment avance la rénovation énergétique, et on a vraiment l'impression que de ce côté-là...

M. LEGRAND : Cela avance.

Mme HAGEL : Eh bien on aimerait que ça aille encore plus vite, Monsieur Legrand !

M. FEUILLADE : Il a des sous, il a des sous... !

Mme HAGEL : Il a des sous comme dit M. Feuillade, et M. Feuillade est bien au courant.

C'est pareil d'ailleurs pour les écoles. Il y a des parents d'élèves qui nous disent « il y a plein de courants d'air ». S'il y a des courants d'air, c'est que c'est des passoires énergétiques.

Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons délibéré sur un projet d'études en matière de géothermie en eau profonde pour le futur quartier

d'Antony-pole. Un projet d'une grande importance, un projet qui a toutes les chances d'être possible sur le plan technique. Donc le SIPPÉREC est en train de travailler sur ce projet. C'est quelque chose d'extrêmement important pour l'avenir ! Eh bien ça n'apparaît pas dans ce rapport ! C'est pour vous montrer à quel point il y a un décalage ! Oui c'est un rapport mais c'est un sujet extrêmement important !

Sur le sujet Mobilités, je ne parlerai que de certaines choses. Je voudrais d'abord remercier Mme Précetti qui au moins a changé de vocabulaire. On ne parle plus de transports, on parle de mobilités. C'est une amorce et c'est une volonté mais je ne suis pas sûre que ce ne soit pas une volonté bridée. Il y a une nécessité, c'est de limiter l'usage de la voiture. Je crois qu'il faut que chacun s'en rende compte. Et limiter l'usage de la voiture dans une ville, pas dans une agglomération, chez nous, nous sommes un conseil municipal, cela impose effectivement de nouvelles idées, de nouvelles choses. Et tous les dispositifs dont nous avons entendu parler à l'instant montrent bien qu'il faut aussi que concrètement dans la ville les gens puissent voir ces nouvelles possibilités. Et il faut donc des zones dédiées concrètement sur le territoire de la ville pour tous ces stops, ces systèmes de stop organisés, ou de co-voiturage. Rien n'est visible. Les gens de la zone industrielle sont au courant mais les gens de la ville ne sont pas au courant. Rien n'est visible.

Rien n'est visible non plus pour les piétons qui demandent des bancs. Ils n'ont pas de bancs, sauf peut-être sur la place du marché, ça commence. Les piétons demandent de la signalétique adaptée. Les gens qui organisent les pédibus demandent des marquages au sol. Et si nous voulons limiter l'usage de la voiture dans nos villes, il faut aussi développer l'utilisation des transports en commun. Nous avons une ville qui a des transports en commun. M. le Maire, nous avons un RER qui traverse notre ville avec cinq stations, est-ce que vous savez qu'en

Allemagne ils ont un projet de rendre gratuits l'ensemble des transports en commun pour obliger, enfin inciter les gens à prendre les transports en commun. Savez-vous, M. le Maire, qu'à la ville de Paris il y a un nouveau dispositif qui va être mis en place, qui va permettre aux personnes de plus de 65 ans, et avec un revenu inférieur à 2.200 €, d'avoir une carte Navigo gratuite ? Pourquoi tous ces dispositifs Parce que pour prendre Le Paladin, pour prendre le RER, quand c'est sur des circuits très courts, eh bien les gens, moi la première, quand on fait le calcul entre prendre sa voiture et payer un aller/retour en RER ou en bus, ça revient beaucoup plus cher de prendre les transports en commun sur des circuits très courts.

Je terminerai sur le vélo et je ne demanderai qu'une chose sur le vélo : sur le vélo il y a une réalité, c'est que nos rues sont nos rues et qu'elles sont étroites, on ne mettra pas des pistes cyclables dans toutes nos rues. Ce n'est pas du tout ce qu'on demande mais il y a un élément extrêmement important pour les cyclistes : c'est de pouvoir retrouver son vélo quand on le gare quelque part et pouvoir poursuivre son trajet quand on reprend son vélo. Et je pense que la Mairie, à ce niveau-là, sait très bien qu'il y a un système de gravage qui est efficace et que Mme la Commissaire dans ses locaux, il y a quelque temps, nous a expliqué qu'ils récupéraient énormément de vélos mais qu'ils ne pouvaient pas les rendre à leurs propriétaires puisqu'il n'y avait pas d'identification. Donc il y a vraiment une nécessité de faire marquer les vélos. Et pour cela, il suffit d'acheter une petite machine, Mme Précetti l'a vue et elle sait très bien que j'ai raison, une petite machine qui ne coûte pas cher, et d'organiser des séances de marquage. Je pense qu'une ville est tout à fait capable de faire cela. Voilà sur les vélos.

Après je voudrais aborder un problème extrêmement important qui est lié aux mobilités et qui est lié à notre santé, et là M. le Maire, c'est vous que j'interpelle : ce sont les problèmes liés à la pollution.

C'est M. le Maire que j'interpelle parce que c'est vous, M. le Maire, à qui j'ai demandé des choses, et qui ne nous les a pas communiquées. Vous avez de nombreux Antoniens, de nombreuses associations qui se sont inquiétés sur le niveau de pollution dans notre ville. Ils vous ont sollicités, vous avez cherché un laboratoire, je rassure M. Aripa, un laboratoire gratuit, rassurez-vous, ça n'a rien coûté à la ville. M. le Maire a donc demandé au laboratoire de la Préfecture de police de Paris de faire une étude, avec un rapport, sur les problèmes de pollution dans la ville d'Antony. C'est une très bonne chose, et en plus c'était gratuit. Dans ces locaux même, à la mi-novembre de cette même année, M. le Maire à cette place, lors du conseil des Séniors, a annoncé très satisfait qu'il avait reçu un très gros rapport du laboratoire de la Préfecture de Police et qu'il ne fallait pas s'inquiéter, tout allait bien.

Alors M. le Maire, je vous ai demandé, je vous l'ai demandé verbalement, je vous ai écrit plusieurs mails, il m'a été répondu qu'on ne pouvait pas nous envoyer ce rapport, qu'une synthèse allait être faite. Je le dis ici, aujourd'hui, publiquement, nous vous mettons en demeure de nous communiquer ce rapport in extenso ; et si nous ne l'avons pas dans les jours qui viennent, les semaines qui viennent, nous serons obligés d'aller à la CADA, et nous irons jusqu'au tribunal administratif s'il le faut ! C'est absolument inadmissible qu'un document de cette importance ne puisse pas être communiqué aux Antoniens.

M. le Maire : C'est tout ?

Mme HAGEL : Non, ce n'est pas fini. Pour limiter la pollution et pour limiter les gaz à effet de serre, il faut que notre ville soit de plus en plus verte. Notre ville a un gros potentiel en cette matière et c'est vrai que les

services des parcs et jardins font un travail considérable, et un travail respectueux de la biodiversité. Mais il faut aller bien plus loin ! Il faut développer des trames vertes. Et je regrette que certaines personnes des services techniques ne soient pas là parce que je pense que l'on a un vrai problème à Antony, mais dans d'autres communes également, en ce qui concerne la végétalisation du bâti.

C'est un sujet extrêmement important et dans de nombreuses villes, notamment à Paris, mais dans de nombreuses villes du monde, on travaille sur les problèmes de végétalisation du bâti. Notre PLU a un dispositif extrêmement intéressant qui permet aux promoteurs notamment de surélever d'un étage lorsqu'ils installent des toits végétalisés. Or il se trouve que les promoteurs n'utilisent pas ce dispositif. Je m'en suis étonnée, on m'a répondu que les techniques n'étaient pas au point. Alors je suis quand même très étonnée. Je ne sais pas qui a dit « c'est vrai », c'est vous M. Legrand ? Je suis quand même très étonnée parce que vous savez que six siècles avant Jésus-Christ, à Babylone, il y avait les jardins suspendus, et ils savaient le faire ! Alors, je me dis que s'ils savaient le faire six siècles avant Jésus-Christ, on peut espérer... Alors je pense que ce que M. Legrand veut dire, ce n'est pas que les techniques ne sont pas au point, mais que peut-être elles sont un peu onéreuses.

M. LEGRAND : On a fait un essai et ça se dégrade très vite.

Mme HAGEL : Je suis quand même très étonnée parce que j'ai contacté des professionnels du bâtiment qui m'ont dit qu'il y avait des techniques qui étaient très au point, mais que malheureusement elles n'étaient pas reprises par les personnes qui devraient les reprendre.

En matière d'agriculture urbaine, en matière de jardins partagés, de vergers partagés, peut-être que grâce à M. Limborg, grâce au budget participatif, nous allons avoir beaucoup de propositions des Antoniens sur

ces sujets. Et je demande à Madame le Rapporteur qui est très intéressée sur le sujet si l'on ne pourrait pas avancer sur deux éléments : c'est la Charte de l'Arbre et aussi toutes les protections en matière de nidification parce que nous avons dans nos villes non seulement de la flore mais aussi de la faune. Et il faut protéger la faune.

Un dernier point : Notre sujet aujourd'hui est de voir comment faire pour limiter les effets des gaz à effet de serre. Vous le savez sans doute, 14 % de ces dégagements de gaz à effet de serre sont dus aux transports, mais 24 % à l'alimentation. Or, ce que nous savons, c'est qu'en matière d'alimentation, ce qui est le plus producteur de gaz à effet de serre, c'est la viande et notamment tout ce qui concerne la viande bovine. Je voudrais préciser une chose : nous sommes une culture de la viande, et nous le resterons. Et d'autre part, le fait de manger des protéines animales a longtemps été un acquis social. C'est donc très important. Sauf que toutes les études le montrent, en matière d'alimentation notamment pour les enfants, les carences ne sont pas en matière de protéines animales, elles sont en fruits et légumes frais.

Donc avec des associations et notre groupe municipal, nous avons demandé que soit expérimenté dans la restauration scolaire un repas sans viande ni poisson. Je n'ai pas dit sans protéines animales, j'ai dit sans viande ni poisson. Je n'ai pas dit « sans protéines animales », j'ai bien dit « sans viande ni poisson ». C'était, nous semblait-il, quelque chose de faisable. La réponse des élus que nous avons rencontrés a été : oh non, ce n'est pas bon pour la filière bovine, ou alors c'est de l'intime ! L'alimentation c'est de l'intime, on ne peut pas intervenir sur ces sujets.

Alors je dois vous dire qu'actuellement, au Parlement, est en train d'être mise au point une loi pour instituer un repas sans viande ni poisson dans la restauration scolaire et dans la région de Clermont-Ferrand qui est une

région d'élevage et une des plus belles régions d'élevage de France, il y a une expérimentation en cours avec 3 repas sans viande. Alors si dans des régions d'élevage ils peuvent le faire, je ne vois pas pourquoi nous, nous serions plus royalistes que le roi !

Je vais terminer, M. le Maire, et vous rappeler que nous attendons le rapport du laboratoire de la Préfecture de police, et je vais terminer par une note positive : C'est un exemple de ce qui n'est pas dans le rapport, et c'est vraiment dommage. En effet les médiathèques de notre ville ont mis en place l'année dernière tout un ensemble d'actions, de conférences, de films sur l'alimentation. Et demain, il y a une conférence et un film à Anne Fontaine, très important, sur les perturbateurs endocriniens. Alors je voudrais vous dire, M. le Maire et chers collègues, puisque les bibliothécaires savent écouter le monde, j'espère que vous, vous saurez les entendre. Je vous remercie.

M. FEUILLADE : Juste un point sur lequel je voulais intervenir, c'est sur les questions de logement. Vous exposez quelques chiffres et je me souviens qu'au même débat l'année dernière, j'avais dit que les chiffres, les pourcentages de logements sociaux vont baisser. M. le Maire, je me souviens, je pourrai retrouver les données, vous aviez dit : « M. Feuillade, comme d'habitude, vous dites n'importe quoi ! » C'est bien ça ? Eh bien écoutez, les chiffres que vous nous avez donnés montrent que j'avais raison ! Ceux que vous nous avez communiqués sont ceux diffusés par la DRIHL, les chiffres de 2016 et ceux que nous avons aujourd'hui de 2017.

Chiffres de 2016 :

Logements sociaux : 5.672

Pourcentage SRU : 21,54

Chiffres de 2017, ce sont les documents que vous nous avez remis enfin :

5.614 ; cela fait 58 logements de moins.

21,19 ; ça fait 0,35 % de moins. C'est la réalité.

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : Alors ils ont menti ! Ils se trompent à chaque fois !

M. le Maire : Il se trouve, M. Feuillade, que nous sommes en 2018 et il y a 5.976 logements sociaux !

M. FEUILLADE : Alors c'est encore pire ! Je vais vous faire la démonstration.

M. le Maire : Non, ce n'est pas pire. C'est 22,30

M. FEUILLADE : Mais non, M. le Maire ! Alors là, c'est pire ! Je vais y venir tout de suite, parce que vous, vous dites 5.979, alors je reprends les chiffres de l'année dernière : + 365 logements studios étudiants, et les 46 Harmony. Mais vous oubliez une chose : c'est d'enlever les 66 qui sont détruits au 6 rue Scherrer !

M. le Maire : Non, ils restent valables encore dix ans.

M. FEUILLADE : Il n'y a personne dedans mais ils sont valables !

M. le Maire : C'est la loi.

M. FEUILLADE : M. le Maire, arrêtons de jouer avec les mots ! Cela fait 66 de moins.

M. le Maire : C'est la loi SRU, c'est tout !

M. FEUILLADE : Non mais attendez, moi je vous parle de gens qui demandent des logements ! A un moment donné il faut arrêter de jouer avec les chiffres !

M. le Maire : C'est la loi SRU, M. Feuillade, c'est pareil pour toutes les villes !

M. FEUILLADE : Mais alors il faut la changer, cette loi SRU ... C'est du bidon ! C'est du bidon !

Alors je continue M. le Maire : Pour l'instant, vous ne les avez pas, les chiffres SRU de 2018. Pour l'instant c'est vos trucs à vous. Ok ? Mais vous oubliez aussi une chose, ce sont les centaines de logements privés

en cours de livraison, de construction ou de permis de construire. Actuellement sur la ville, j'ai fait un compte, il n'est pas bon, celui-là, vous pourrez le contester, c'est le minimum : 1.237 logements en cours de construction, privés. Alors vous pouvez me faire votre pourcentage, ça ne marche pas. Cela va encore baisser.

M. le Maire : Non, ça ne baissera pas, ça va encore augmenter.

M. FEUILLADE : Alors M. le Maire, je continue dans vos artifices, artifices parce qu'il faut appeler un chat un chat : vous nous dites 365 logements étudiants, studios de 18 m², 20 m², et vous supprimez les 3 - 4 - 5 pièces pour les familles ! Mais est-ce que vous croyez que le rapport est le même ? Est-ce que pour les familles c'est pareil ? On a 1.300 demandeurs, Jacques Legrand me le confirmait, 1.300...

M. LEGRAND : 1.200

M. FEUILLADE : Alors tu varies toutes les cinq minutes, toi ! Tu es comme les chiffres du Maire ! Alors entre 1.200 et 1.300 Antoniens, pas demandeurs sur Antony parce que c'est 2.000 en tout, mais pour les Antoniens uniquement, c'est 1.300. Ces 1.300 répondent pour l'essentiel aux critères d'accession au logement social. Cela aussi, c'est vérifié, c'est le rapport de la DRIHL.

Je vous dis qu'aujourd'hui l'offre de logement social, l'offre de logement public n'est pas remplie. Je renvoie aussi au problème qui se pose de plus en plus dans cette ville avec le logement privé, pour les locataires. Vous avez des locataires aujourd'hui dans certains secteurs, et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure dans le secteur du Noyer Doré, où les gens aujourd'hui, pour des 4 pièces on leur demande entre 1.600 ou 1.800 € de loyer par mois ! Plus des rappels de charges de 3.000 € ! Plus la taxe d'habitation à 2.000 € à l'année ! Ces gens s'en vont !

Alors on parle de mixité dans la ville, ces gens n'en peuvent plus ! Ils sont en train de quitter notre ville. Il y a effectivement en termes de

développement durable, me semble-t-il, à nous interpeller sur ce qui est en train de se passer. Nous sommes une ville qui aujourd'hui rencontre des problèmes extrêmement importants en termes de logements : logement public, logement social mais aussi logement privé. Il faut que nous nous interrogeons sur comment on peut garantir et maintenir l'accès au logement pour tous, que ce soit public, que ce soit privé.

Dernier point sur lequel je voulais intervenir : Quand on a adopté le PLH, c'était encore la communauté d'agglomération, il avait été recensé dans cette ville, plus que dans d'autres d'ailleurs, 317 logements habitat indigne, je voudrais savoir où on en est aujourd'hui ? Quelles sont les mesures qui ont été prises pour la résorption de ce type d'habitat qui ne devrait plus à mon avis exister aujourd'hui ? Parce que quand on parle d'habitat indigne, on parle aussi de gens qui habitent dans cet habitat.

M. le Maire : Il y en a très peu, il y a de moins en moins de logements indignes, d'ailleurs chaque fois que nous passons en Commission consultative des impôts directs, on s'aperçoit qu'il y a de moins en moins de logements classés parmi les logements indignes. Il y en a très peu, quelques dizaines, pas plus. Antony est la ville des Hauts-de-Seine où il y a le moins de logements indignes.

Par ailleurs, vous êtes obsédé M. Feuillade par le logement, vous êtes obsédé aussi par des chiffres faux en matière de logements ; le préfet qui suit, qui est chargé d'appliquer la politique gouvernementale du logement, lui, ne nous dit ce que vous dites, vous, il nous dit que pour le moment, on suit parfaitement le chemin qu'il a tracé pour arriver à 25 % en 2025, c'est tout. Nous sommes parmi les bons élèves de la politique du logement, c'est ce que dit le préfet, et c'est ce que dit la DRIHL. Vous, vous donnez des fake news actuellement aux Antoniens, comme Mme Hagel. Eh bien oui, c'est la vérité ! Vous donnez des informations fausses !

M. FEUILLADE : Vous devenez Macroniste, attention !

M. le Maire : Vous donnez des informations fausses ! Quand la loi sera votée, vous allez voir ! Non mais avant de repasser la parole à Mme Cottenceau, je vais quand même vous dire que Mme Hagel nous a dit que notre rapport était nul parce qu'il ne contenait pas des mesures à long terme, mais je n'ai pas entendu beaucoup de mesures à long terme dans l'intervention de Mme Hagel, à part le gravage des vélos et puis le fleurissement, et puis la gratuité. Alors là, franchement plus personne aujourd'hui ne parle de la gratuité des transports dans la région parisienne ! C'est impossible. L'avenir des transports, c'est au contraire que les prix augmentent pour financer les investissements.

En plus, en l'occurrence ce n'est pas nous, Ville d'Antony, qui devons le faire. Ici on parle de la ville d'Antony. On ne parle pas de ce que fait la RATP ou de ce que fait Ile-de-France Mobilités !

Vous n'avez rien dit d'important que nous ne faisons pas. Vous avez dit : « vous ne faites rien d'important » et finalement vous n'avez rien trouvé à dire d'important !

Je vais repasser la parole à ceux de nos élus qui souhaitent répondre à vos attaques mais avant M. Aripa souhaite parler, donc il a la parole et ensuite Mme Cottenceau et les autres élus qui répondront.

M. ARIPA : J'avais une question en ce qui concerne la voirie et l'éclairage public. Je le trouve satisfaisant par temps sec, et Mme Cottenceau vous avez dit : « nous n'avons pas de retour », donc je vous en fais un ; en revanche, par temps de pluie, on voit très mal dans les rues, beaucoup de gens en tout cas le disent.

Vous n'avez peut-être pas de retour du fait qu'ils ne savent pas qu'il y a une possibilité de réglage de l'intensité. N'y aurait-il pas une possibilité d'étudier, de voir ce qu'il était possible de faire, je précise par temps de

pluie, d'améliorer l'éclairage notamment au droit des passages piéton pour augmenter la visibilité des piétons et la circulation sur les trottoirs ?

M. le Maire : Vous avez raison, M. Aripa, effectivement les passages piétons gagneraient à être mieux éclairés. Je suis d'accord. On va y réfléchir mais je pense que c'est effectivement un axe important pour la sécurité.

Madame Cottenceau ?

Mme COTTENCEAU : Je pense qu'on a eu un débat important sur des sujets qui, pour certains, dépassent le cadre de notre ville, j'ai pris note de certaines suggestions, je ne sais pas si certains de mes collègues veulent répondre sur la spécificité de leur intervention ? Pour le SIPPEREC peut-être ?

M. le Maire : Mme Lemmet et M. Vouldoukis veulent répondre.

Mme LEMMET : Oui, je voulais réagir sur la rénovation énergétique. Ce qui a été dit par M. Meunier et par Mme Hagel ne traduit pas du tout ce qui est dans le rapport. Dans le rapport il est dit que nous avons fait 25 % d'économie d'énergie. 25 % ! Entre 2008 et 2015. Alors que notre patrimoine a largement augmenté. Il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent dire ceci. On voit beaucoup de choses dans les journaux pour des villes qui se vantent d'avoir baissé de 10, de 20, de 30 %. Mais sur quel périmètre ? Sur une rue ! Sur une expérimentation ! Nous, c'est sur toute la ville.

Donc je pense qu'il faut, c'est écrit dans le rapport, que ceux qui nous écoutent lisent le rapport, en prennent connaissance et sachent que la Ville fait vraiment beaucoup de choses. On fait beaucoup de choses et nous continuons à en faire beaucoup. Tous ceux qui ont fait un jour des économies ou qui ont fait un projet savent qu'à un moment, on atteint ce qu'on appelle une asymptote. Donc c'est vrai que dans les économies d'énergie, maintenant nous progressons mais beaucoup moins parce que

l'essentiel a été fait. Il faut rester très, très attentifs, et maintenant ce qui risque de nous ramener à des chiffres moins satisfaisants, ce sont des comportements. On ne peut pas mettre un agent derrière chaque personne qui ouvre une fenêtre, qui détourne le système pour augmenter un radiateur, etc.

Et puis en ce qui concerne l'avenir, nous ne nous contentons pas de ce que nous avons, tous les bâtiments neufs sont faibles consommateurs en énergie et effectivement pour les quartiers nouveaux, nous réfléchissons et nous travaillons à faire des smart grids, et notamment nous travaillons sur l'autoconsommation collective c'est-à-dire que dans un quartier certains bâtiments, certains équipements cumulent de l'électricité, en produisent et elle est consommée, elle est auto-consommée sur le même quartier. Voilà pour les économies d'énergie.

M. VOULDOUKIS : Je m'adresse à Mme Hagel : J'ai suivi avec une grande attention vos commentaires et en particulier sur la pollution de l'air, et rassurez-vous car nous sommes, comme vous, très sensibles aussi et très intéressés en ce qui concerne ce problème de la pollution de l'air. En d'autres termes, vous dites qu'il y a un rapport qui traîne, un rapport qui vous a été promis. La Ville d'Antony, vous le savez, depuis 2015, a lancé une opération de sensibilisation sur le sujet de la pollution de l'air par les plantes, biosurveillance. J'ai vu quelques commentaires publiés par certaines associations disant justement qu'il s'agit tout simplement d'une campagne de plantes anecdotique mais très sympathique. Ce n'est pas ça du tout, d'abord, ce n'est pas du tout une campagne de plantes, c'est un projet expérimental qui a différentes vertus, qui a différentes ambitions, en dehors vraiment de l'ambition principale qui est la phytoremédiation, l'autre c'est pédagogique, il y a déjà des collèges de la ville d'Antony qui participent, en-dehors de Anne Frank qui a obtenu un prix l'année dernière, le prix « trophée junior idée »

par le Conseil départemental, et ça c'est la ville d'Antony qui a initié, qui a sensibilisé les professeurs de ce collège, donc un projet qui a été bien primé. Un autre projet verra le jour à François Furet cette année.

Donc dans ce cadre-là, je réponds à une de vos préoccupations qui était : qu'est-ce que nous faisons dans le cadre des jardins urbains ou les jardins écologiques, etc. ? Oui, nous restons sensibles même sur ces sujets-là. Et je reviens donc sur la pollution de l'air : Oui, la ville d'Antony depuis 2016 a effectué plusieurs études, pas une seule uniquement, en faisant appel au laboratoire central de la Préfecture de police, oui c'est gratuit, oui on peut l'appeler, ce laboratoire, c'est un laboratoire qui est composé d'experts, de vrais experts, comme Airparif, dont les résultats sont très fiables et nous avons effectué non pas une étude mais trois ! Une en 2016, deux en 2017, au centre-ville d'Antony et à la périphérie. Et on a informé la population Antonienne dans le bulletin du mois dernier sur ce qui c'était passé. On a informé la population Antonienne que oui, nous restons sensibles, complémentaires à tout ce que nous avons mis en place par le biais de notre concept de plantes ; oui, la Ville réalise aussi des campagnes d'analyse de mesures d'air. Ces mesures d'air s'avèrent rassurantes...

Je vois que certains rigolent, mais attendez, là soyons précis parce que c'est un sujet scientifique, c'est un sujet qui n'est pas politique, ça concerne tout le monde, on est tous concernés, pas qu'à Antony, c'est un problème global, on doit faire des débats intelligents, on doit échanger intelligemment, on doit arriver vers un objectif d'intérêt général Cela nous concerne tous en ce qui concerne l'impact sur la santé de ces problèmes-là.

Concernant ces trois analyses : oui, il y avait le dioxyde de carbone, je donne les mots clé, il faut à un moment donné être précis. Dioxyde de carbone, métaux lourds, et PM 10. Donc ce sont les micro particules avec

diamètre à 10 ; il y en a d'autres qu'on n'a pas recherchés parce que ce n'est pas conseillé, Airparif ne le fait pas, pas les 2,5.

Nous avons fait aussi les COV, ce sont les Composés Organiques Volatiles. Dans ces composés organiques volatiles, il y a le Benzène, il y a le Toluène, il y a l'Ethylbenzène, etc., tout ceci a été analysé. C'est trop technique, il y a trop de tableaux. Les résultats qui nous ont été fournis, avec un commentaire complet, sont rassurants parce qu'on est en-dessous des normes. Ce sont des normes annuelles. C'est ce que je dis dans le BMO, c'est dit.

En-dehors du centre-ville, à côté de l'école Ferdinand Buisson où vraiment il y a un engorgement, entre le boulevard Brossolette et la rue Mounié, là, durant les études qu'on a menées pendant quinze jours, il y avait justement des mesures entre 40 et 63 microgrammes par mètre cube. Soyons précis. Je vous donne les résultats du rapport mais d'une manière analytique. Même pour les Antoniens. Tout ceci a été dit dans le BMO.

Alors on dépasse peut-être parce que la norme, c'est 40 microgrammes, on est entre 30 et 60, ceci fait partie d'une ville qui est traversée par les voitures, ceci fait partie aussi des résultats qui ont été faits une fois, ces résultats on les a obtenus aux mois de mars et avril 2017 pour être efficaces, pour être scientifiquement fiables, pour qu'on puisse évaluer d'une manière cohérente, à long terme, ce type de résultats concernant la pollution, parce que la pollution, c'est un cocktail de différents produits, la pollution ce n'est pas une molécule comme prétendent certains, on ne va pas faire de la politique autour de ça, c'est un phénomène qu'on doit prendre très sérieusement en compte.

Donc nous devons faire d'autres analyses annuelles pour qu'on puisse s'assurer... c'est comme ça, nous, on les fait, d'autres villes autour de nous ne les font pas pour l'instant ! Nous, on a pris la décision de le faire

et d'avancer calmement sur ces sujets-là. Personne ne nous l'impose, on a des observatoires au niveau de la Région, au niveau de l'Etat, personne ne nous donne des modèles à suivre ! On doit inventer comment on doit faire et on le fait d'une manière pédagogique, comme je vous le disais tout à l'heure ; et en même temps de façon méthodique.

Et donc ces résultats sont à confirmer à long terme. Ce rapport en question n'est pas rendu public encore par Airparif. Le laboratoire central de la Préfecture de police attend pour faire des comparaisons, il attend ce fameux rapport qui doit sortir pour 2017, là maintenant. C'est ce qui a été dit.

On est sérieux. On a trois rapports, trois rapports qui sont techniquement et scientifiquement très lourds. Ces rapports doivent être allégés justement pour qu'ils soient présentés. Ce sera fait, déjà on a fait une publication dans le BMO pour expliquer ce qui se passe dans notre ville concernant ce sujet-là, et nous allons bien entendu dans les mois qui viennent vous donner satisfaction sur ces rapports en question, qui sont vraiment des rapports rassurants pour l'instant, je vous le dis. Mais on ne doit pas s'endormir là-dessus, on doit continuer vraiment à long terme ces études-là. Je termine sur la végétalisation. Oui, c'est un sujet qui mérite considération.

Je pense qu'il y a un autre sujet à Antony qui est important et dont à titre personnel je m'occupe, c'est la mousse, pour que certains endroits municipaux qui reçoivent du public soient dotés de cette mousse qui est capable d'absorber certains polluants. C'est un phénomène qu'on appelle la phyto-réduction qui nous permet de renouveler un peu ce matériel dans un temps précis, ce qui permettra donc dans un espace déterminé d'assainir un peu l'environnement au niveau de ces différents polluants. C'est un projet.

Et un autre projet, et je termine là M. le Maire : Vous avez parlé à un moment donné du RER B, pollution éventuelle, etc. Nous avons aussi un autre projet, une autre évaluation, on a eu une première réunion avec l'hôpital privé d'Antony pour essayer de prémunir avec des plantes et avec la mousse cet environnement hospitalier. Je pense que ça pourrait être de bon augure à long terme pour qu'on puisse lutter d'une manière intelligente mais cohérente, sans trop se précipiter parce que c'est un sujet très délicat. Merci.

M. le Maire : Merci M. Vouldoukis.

Mme BERGEROL : Je vais changer un petit peu mon intervention parce que Mme Hagel, à l'écoute de toutes les interventions de nos collègues, vous ne pouvez pas dire que la Ville d'Antony et ses élus ne se soucient pas du développement durable et de l'environnement. Je le dis car au début de votre intervention, vous l'avez dit.

Mais sinon, plus précisément, je voulais quand même rappeler aussi que la Ville d'Antony a été une des premières villes à avoir un service Environnement en 1990, Patrick Devedjian était maire de cette ville, le service Environnement a été créé. Ensuite bien sûr vous savez qu'il a été transféré à la communauté d'agglomération, mais n'empêche que ça a donné une sacrée impulsion, il y avait les animatrices nature qui allaient dans les classes, qui sont toujours là, le tri sélectif, l'impulsion du 0 phyto, etc.

Tant et si bien que cet intérêt pour le développement durable a diffusé dans toute la municipalité, dans toute la mairie. Et d'ailleurs dans votre dernier point d'intervention, vous reconnaissez vous-même que les médiathèques font des conférences sur l'alimentation. Cela prouve bien qu'il n'y a pas besoin d'un service de développement durable dans la mairie puisqu'il est diffusé à tous les étages de la mairie, et chez tous les élus, je vous rassure.

M. le Maire : Bien. Le débat a eu lieu, il a été d'ailleurs fort long, et je propose avant de passer au débat sur les orientations budgétaires de passer la parole à Fabien Hubert pour qu'il nous présente l'accord de jumelage avec la ville d'Antélias au Liban.

17 - JUMELAGE DE LA VILLE D'ANTONY AVEC LA VILLE D'ANTELIAS AU LIBAN

(Rapporteur : M. HUBERT)

M. HUBERT : Merci M. le Maire. Dans la mesure où nos débats sont imprimés, font l'objet de rapports qui sont imprimés, je vais tâcher de faire plus court que la délibération précédente parce que je suis soucieux de l'environnement, de l'impression de papier et de l'abattage des arbres.

Il vous est effectivement proposé d'ouvrir un nouveau jumelage de la ville d'Antony avec la ville d'Antélias au Liban, une ville qui en termes de taille est relativement similaire à notre ville, 50.000 habitants, a une situation qui est de la même manière assez proche de celle d'Antony puisque c'est une ville qui est située dans la périphérie de la capitale, Beyrouth, à 8 km au nord, une ville côtière, qui compte de nombreux commerces et entreprises comme Antony, une ville touristique, une ville qui a déjà de nombreux rapports avec la France et les français, également avec la communauté libanaise d'Antony et pas que, un certain nombre d'Antoniens d'origine libanaise sont originaires de cette ville ou s'y rendent fréquemment. C'est d'ailleurs par leur biais que ce jumelage nous a été proposé, par leur biais et par le biais de ces Antoniens d'origine libanaise, membres notamment de l'association « Les amis du Liban » qui nous a proposé le jumelage.

Que dire de plus ? La ville d'Antélias compte des élus qui, francophiles, sont fréquemment à Paris, nous avons eu l'occasion de les rencontrer en fin d'année dernière et la ville d'Antélias elle-même a déjà fait part de son

souhait de se jumeler avec la ville d'Antony puisqu'elle a voté pour le jumelage le 20 décembre de l'année dernière.

Il est donc proposé de poursuivre dans cette voie et de répondre à leur invitation et à leur appel en votant nous aussi ce jumelage qui, de la même manière que d'autres jumelages de la ville, sera porté et on compte beaucoup sur notamment l'Association des Amis du Liban pour mener des actions, faire vivre ce jumelage, lancer des idées nouvelles de la même manière que par exemple l'association franco-arménienne qui travaille beaucoup et nous aide beaucoup sur le jumelage avec l'Arménie.

Mme CHARRIER : Je n'ai rien contre un jumelage avec la ville d'Antélias et nous voterons bien sûr pour ce jumelage. Si j'interviens, c'est pour attirer l'attention du conseil et des Antoniens sur la proximité géographique et économique de nos jumelages. A part avec les Etats-Unis. Or à Antony nous avons des résidents qui se rattachent à l'Afrique et en particulier à l'Afrique de l'Ouest. Lors d'un voyage récent au Sénégal, comme je l'ai dit à M. le Maire, j'ai eu l'honneur d'inaugurer un « Boulevard Antony » dans une commune sénégalaise et je tenais à vous en faire part.

Le maire de la communauté d'agglomération de Nabadji Civol, qui est une agglomération qui se constitue d'environ 60.000 habitants, même si ça a des représentations et des configurations très différentes de ce qui se passe chez nous, M. Abdoulaye Sally Sall, a voulu par ce geste remercier des Antoniens qui ont contribué à la réalisation d'une Maison pour Tous, destinée principalement à des ateliers professionnels pour les femmes, et à une salle Multimédia. J'ai d'ailleurs la délibération, j'ai passé à M. le Maire la photocopie par mail mais j'ai le papier de la délibération du conseil municipal qui a voté à l'unanimité l'attribution de

ce nom « Boulevard Antony » à la ville, je tiens aussi à votre disposition des photos pour que vous puissiez réaliser ce que cela représente.

Il y a sur Antony une association qui est en lien avec cette ville, il y a des résidents Antoniens qui s'y rattachent, il y a d'ailleurs beaucoup de sénégalais qui viennent à Antony et qui connaissent nos quartiers, pourquoi donc ne pas envisager la création d'un lien culturel qui pourrait peut-être par la suite déboucher sur un jumelage -cela demande bien sûr à être étudié de près- avec une ville du Sénégal ? Je vous remercie.

M. ARIPA : En ce qui concerne le jumelage, je n'ai bien sûr rien contre le jumelage, au contraire, mais compte tenu des réserves que j'exprime régulièrement sur la commission Jumelages, je m'abstiendrai sur ce vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

I- FINANCES

5- DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2018.

(Rapporteur : M. MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter ce débat d'orientations budgétaires avec une projection, il y aura un certain nombre de diapositives qui respecteront le plan suivant, selon 4 chapitres :

- Tout d'abord, on s'intéressera à la situation financière de la Ville en 2017.
- Dans un deuxième point, on s'intéressera aux nouvelles contraintes imposées par l'Etat.
- Dans un troisième point, on verra les évolutions à prévoir sur le budget de la Ville.

- Et enfin on terminera par les orientations budgétaires proposées pour 2018 et les années à venir.

Vous savez que le DOB précède toujours le vote du budget ; c'est un moment important puisqu'on définit ces orientations sur le court et le moyen terme, et c'est pour cette raison qu'on s'attache aussi à faire le point à travers la première partie sur la situation financière de la ville à la fin 2017.

Cette situation financière est particulièrement saine, on la juge généralement, et vous le savez puisque c'est quelque chose dont on parle régulièrement, grâce à l'épargne brute, à l'excédent du budget de fonctionnement, et on constate que cet excédent a augmenté de 0,4 M€, que cette épargne brute est passée de 14,3 M€ à 14,7 M€. Donc c'est évidemment un bon chiffre. Et pourtant nous avons eu quelques mauvaises surprises de la part de l'Etat ; certains calculs de l'Etat nous ont été défavorables et il y a trois éléments dont il faut parler qui conduisent à dire que ce niveau d'épargne brute est d'autant meilleur.

Premier élément : La Ville a dû supporter trois éléments non négligeables : le premier est une nouvelle, j'allais dire une énième baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, plus forte que prévue puisqu'on l'avait un peu sous-estimée dans le budget 2017, la baisse est de 1,2 M€, ce qui porte cette DGF à 7 M€. 7 M€ alors que je vous rappelle que la DGF était en 2012 au niveau de 13 M€ ; cela correspond sur 5 années à une perte de 15 M€ de ressources en cumulé, ce qui est quand même considérable.

Le deuxième point est l'augmentation de la contribution à la péréquation nationale, le FPIC, qui a augmenté de 0,1 M€ entre 2016 et 2017, et ce FPIC s'établit aujourd'hui à 1,6 M€.

De la même façon, sur 5 ans, si l'on prend le cumul des sommes qui ont été prélevées, on s'aperçoit qu'on arrive à 6,5 M€ de ressources avec cette péréquation nationale.

Enfin troisième point dont on n'est pas maître et encore moins maître parce qu'on a l'impression qu'il s'agit presque d'une erreur de calcul, peut-être pas mais en tous cas d'une erreur complexe à étudier, tellement complexe d'ailleurs qu'il est difficile de revenir dessus pour les services de l'Etat : c'est la contribution nouvelle non prévue à la péréquation générale, ce fameux Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France qui est passé de 0 à 0,4 M€.

Donc finalement, si l'on ajoute ces trois éléments que je viens d'évoquer, les 1,2 de DGF perdus, les 0,1 du FPIC et les 0,4, cela correspond à 1,7 M€ sur une année, ce qui est considérable.

Si on fait le compte sur les 5 ans pour rappeler l'importance des sommes prélevées, je me souviens avoir dit « ponctionnées », c'est considérable.

Malgré ces prélèvements et grâce à son excédent de fonctionnement qui est resté très élevé, la Ville a continué à fortement investir : 35 M€ en 2017. Les exemples, on en reparlera puisque ce sont des projets de longue haleine, les exemples sont visibles, ils sortent de terre, on en voit pour certains la toiture de très loin et ils sont globalement très beaux et très bien perçus par les Antoniens, que ce soit le complexe sportif La Fontaine, l'école Dunoyer de Segonzac, la fosse de plongée qui va bientôt être inaugurée, et tous les travaux dans les écoles que l'on voit un peu moins mais qui sont pour autant très importants.

Les principaux postes d'investissements : je cite les éléments qui font l'objet des sommes les plus importantes : les grands projets et les nouveaux équipements pour 21 M€ ; les travaux dans les bâtiments communaux pour 5 M€ ; les travaux de voirie pour 4 M€ ; et l'équipement des services pour 2 M€. Tout ceci montre une nouvelle fois, car ce n'est

pas une année exceptionnelle, cela fait une quinzaine d'années qu'on est dans ce type de situation et de tendances, cela montre qu'Antony essaye de couvrir un spectre large, de ne pas faire que des grands projets mais aussi de s'occuper des travaux dans les bâtiments, d'améliorer les écoles, la sécurité, etc., on va en reparler : de mémoire les travaux dans les bâtiments communaux l'année d'avant étaient de l'ordre de 8,5 M€ ; donc ce sont toujours des sommes conséquentes.

Ces 35 M€ d'investissements, on les a réalisés en 2017 sans recourir à de nouveaux emprunts ; ce n'était pas forcément le cas dans les années passées, cela mérite quand même d'être souligné puisqu'il y a un effort qui paye aussi dans la gestion de cet ensemble, non pas sur une année mais sur une période qu'on va appeler pluriannuelle, donc on est très heureux d'avoir pu réaliser autant d'investissements sans recourir à de nouveaux emprunts. Ce qui montre bien pour ceux qui auraient tendance à dire : oui, mais pourquoi avoir une épargne brute aussi importante ? Justement pour cela. Il ne faut pas oublier que c'est justement grâce à cette épargne brute régulièrement obtenue et accumulée d'une certaine manière que l'on peut avoir des programmes d'investissements aussi intéressants et élevés.

Alors effectivement nous l'avons fait cette année sans recourir à de nouveaux emprunts, et l'endettement de la Ville mécaniquement a baissé de ce fait, l'endettement était à fin 2016 de 142 M€, il sera à fin 2017 de 130 M€, donc un amortissement de la dette qui est tout à fait logique et qui conduit à rembourser à peu près 12 M€ par an.

Ce qui conduit à une charge de la dette qui diminue aussi parce que le taux moyen et les taux d'intérêts aujourd'hui dont nous pouvons bénéficier sont faibles, et aussi parce que nous avons pris les bonnes décisions à certains moments. Alors je vais le dire avant que l'opposition le dise : nous avons profité, une fois n'est pas coutume, de la générosité

de l'Etat qui nous a offert la possibilité de rembourser certains emprunts, mais je vous ferai remarquer que nous l'avons fait au moment où cela nous est apparu opportun, nous ne l'avons pas fait à chaud en payant des pénalités très lourdes. C'est quand même essentiel de le préciser, contrairement à certaines communes un peu étranglées qui ont été obligées en plus de payer des pénalités très lourdes. Donc le taux moyen est de 1,62 %, et on a payé cette année 2,1 M€ d'intérêts.

Alors cet endettement baisse et non seulement il baisse mais en plus il change progressivement de nature. La dette est sécurisée de plus en plus, il reste un tout petit bout de notre dette qui pourrait être soumis à quelques fluctuations, mais ces fluctuations pour l'instant sont très raisonnables, maîtrisées, et la grande partie de la dette, c'est-à-dire en gros 87 %, est une dette qui est à taux fixe ou avec des taux variables qui pour l'instant sont faibles. Alors certains évoquent la remontée des taux, il est tout à fait possible que les taux remontent très légèrement mais ça se fera à une vitesse très lente en Europe, c'est quasiment certain, avec une inflation qui dans les prévisions de la loi de programmation, loi de Finances, est quand même pratiquement faible puisque de mémoire elle est donnée pour 2020-2021 à 1,4 %. Donc il n'y a pas d'emballement, et malgré quelques articles qu'on peut lire ici ou là sur les Etats-Unis ou autre, tout cela reste très raisonnable et ne nous inquiète pas.

Pour résumer, à la fin de 2017 il y a trois éléments clés qu'il faut avoir en tête quand on parle de la Ville et de sa situation : un autofinancement quasiment à 15 M€, malgré les trois prélèvements de l'Etat que nous avons eus ; un budget d'investissements toujours élevé à 35 M€ ; et un endettement en diminution sans risques qui s'établit à 130 M€.

Voilà ce sur quoi nous allons nous appuyer pour construire ce qui va suivre dans les années futures. Et plus le socle est solide, plus on va faire ce qu'on peut faire bien avec le moins de risques possible.

Donc il y a les contraintes imposées par l'Etat, c'est la nouveauté de l'année, on peut le dire, on a parlé régulièrement des contraintes à travers les baisses de dotations, à travers la péréquation, là je me mets à un autre niveau, on change de braquet, je dirais, et pour comprendre ce que nous allons devoir faire et subir, il faut comprendre l'objectif de l'Etat qui est de réduire les dépenses publiques et de réduire ce fameux ratio dépenses publiques/PIB qui n'est vraiment pas à l'avantage de la France. L'objectif de réduction de ce ratio est un objectif que Bercy se fixe et qui correspond pour nos finances en gros entre 13 et 14 milliards d'économies. L'Allemagne est à 44, la Suède à 50, la Belgique à 53, la Finlande à 56 et la France à 56,4. La moyenne de l'UE est à 46, donc on est 10 points au-dessus. Cela vous explique pourquoi ce Gouvernement a décidé de « frapper fort », il veut ramener ce taux à 51,3 sur les 4 années qui restent. C'est vraiment un objectif très ambitieux, parce que nous, nous savons à quel point c'est difficile de maîtriser les dépenses mais c'est encore bien plus difficile de maîtriser les dépenses au niveau de l'Etat qu'au niveau d'une commune ; donc c'est un objectif ambitieux. Ce qui peut aider le Gouvernement dans sa méthode, c'est que le PIB augmente en ce moment grâce à de la croissance retrouvée et ça, ça va l'aider, parce que lorsque le dénominateur d'un ratio augmente, le ratio a tendance à diminuer, surtout si l'on bloque la dépense publique qui est au numérateur du ratio à 1,2 % pendant cinq ans, inflation comprise. Les termes « inflation comprise » sont très importants parce que ça signifie que l'on nous donne le droit d'augmenter nos dépenses de 1,2 % par an pendant 5 ans, inflation comprise. Ce qui est très faible si l'on considère que l'inflation est à 0,9.

Ce qui pourrait être encore plus cocasse, c'est que dans cinq ans, si ce ratio qui a normalement 5 ans d'existence n'est pas modifié, on aura une inflation à 1,4 ; là ce sera encore pire ! Mais enfin voilà la méthode et

voilà l'objectif, et cet objectif vaut pour l'Etat, pour la Sécurité Sociale et pour les collectivités locales. Alors pour relativiser quand même, il faut que tout le monde sache que notre dette publique, c'est l'Etat qui la fait grossir principalement à 70%, c'est l'Etat qui l'explique ; sinon il y a 10 % pour la Sécurité Sociale et 9 % pour les collectivités locales.

Alors c'est vrai que l'on a souvent dit qu'on nous faisait un procès injuste en disant : on tape sur les collectivités locales alors que nous ne pesons dans la dette que 9 %. Que ce soit injuste ou pas injuste, c'est comme ça, et Antony va faire partie des collectivités locales qui vont avoir l'obligation de signer les contrats, on fait partie en tous cas des 340 collectivités locales, on est dedans, on va être soumis au conventionnement.

Ces collectivités locales, en effet, vont s'engager par contrat avec le préfet à ne pas dépasser les 1,2% de hausse de leurs dépenses de fonctionnement pendant 5 ans ; et pour être sûr qu'elles tiennent parole, il y a un processus de sanctions qui conduira à les pénaliser ; la sanction ce sera un malus égal à 75% du dépassement. Un petit calcul rapide : pour 1 M€ de dépassement, cela fait 750 000 € ! C'est quand même ennuyeux ; les 1,2%, c'est un engagement chaque année pendant 5 ans. On a heureusement depuis des années à Antony été très attentifs à la maîtrise de nos dépenses, vous le savez, on en parle souvent, on est très attentifs quand il y a un nouvel équipement, etc., mais là il va falloir être encore plus attentifs parce que 1,2 %, ce n'est pas grand-chose. Quand on voit les difficultés que l'on a parfois à maîtriser les ressources humaines, la masse salariale qui représente un gros poste de nos dépenses, 1,2 ce ne sera pas facile.

M. CHARRIEAU : Avec des décisions qui parfois viennent de l'Etat ou d'ailleurs.

M. MEDAN : absolument, donc c'est un objectif qui va être difficile à atteindre ; il faudra la bonne volonté de tous.

Il y a deux objectifs qui ne sont pas à négliger, même si pour cela il n'y a pas de sanction : la baisse de l'endettement et le respect d'un ratio de désendettement qui doit être inférieur à 12 ans, là-dessus pas de problème, l'endettement baisse, notre ratio était déjà inférieur à 10, il va être à 8 ou 9 très vite, ce ne sera pas un souci ; il l'est déjà à la fin de l'année 2017.

Voilà ce qu'il en est de ces nouveautés qui vont s'ajouter à celles que nous avons connues dans le passé. Alors on peut espérer que celles connues dans le passé s'arrêtent, c'est-à-dire qu'on arrête de nous faire baisser la DGF, mais on verra.

Le troisième point de cette présentation concerne les évolutions à prévoir sur le budget de la Ville. Evidemment il va s'agir d'évoquer les grandes tendances parce que sinon ce serait un peu long. Les grandes tendances vont s'intéresser à un certain nombre de thèmes : le premier concerne les impôts directs sur 2018. Après l'année 2017 finalement assez modeste, moyenne, on peut attendre un bon rendement des impôts directs pour 2018 à travers deux éléments : tout d'abord la réévaluation des bases par la Loi de Finances qui tient compte de la hausse des prix, le pourcentage n'est pas toujours le même d'année en année, il va être de 1,24 %, l'augmentation physique des bases aussi, avec au moins 250 nouveaux logements créés, ce qui permettra d'avoir un total de plus 1 M€ de taxes foncières et d'habitation après compensation. C'est le premier point plutôt positif.

Le second point est « plutôt négatif », bien sûr c'est toujours relatif : on a eu une année 2017 très agréable, très dynamique sur le marché immobilier, avec des droits de mutation à 4,8 M€ ; et c'est vrai que pour maintenir ce niveau il faudrait vraiment qu'on ait de nouveau une année

très faste ou de nouveau des transactions nouvelles, ce qui pour l'instant n'est pas le cas, les notaires sont plutôt réservés sur l'année 2018 en disant que ce sera une année normale et pas une super année comme 2017. Le marché immobilier risque donc d'être moins dynamique et on n'a pas de transactions importantes annoncées.

Plus rapidement, vous savez qu'il y a une volonté de supprimer les emplois aidés, cela a un coût puisqu'on ne bénéficie pas des emplois aidés et on ne bénéficie pas non plus de la subvention pour les emplois aidés alors que l'on prend quand même des personnes pour réaliser les tâches qui sont réalisées, cela va coûter 0,4 M€ à la Ville.

Tout à l'heure on a vu qu'il y avait eu la réforme de la tarification de la petite enfance, avec une sorte de modèle à la carte, une plus grande variabilité qui nous coûte plus cher, ce qui fera un coût pour la Ville de 600 000 €. Ensuite un gain, une dépénalisation des infractions au stationnement payant, le gain devrait être d'environ 300 000 € pour la Ville, c'est une estimation.

Ensuite il y a la reprise par la Ville de la gestion du stationnement payant qui devrait redonner comme gain net à la Ville 0,4 ou 0,5 M€. On parle de « gain net » parce qu'il y a un coût lié à cette reprise ; c'est le solde que l'on vous donne ici.

Et enfin on terminera par l'ouverture des deux grands nouveaux équipements qui va avoir lieu en mars et en septembre : d'abord la fosse de plongée avec un équilibre entre dépenses et recettes, on a de très fortes chances, lorsque Gilles Le Lamer aura finalisé tous les abonnements, d'avoir des recettes supérieures aux dépenses chaque année, ce qui n'est pas le cas ici parce que c'est le début de l'activité de cette fosse.

Et puis deuxièmement le complexe sportif La Fontaine avec des dépenses de fonctionnement tout à fait raisonnables de 200 000 €.

Voilà ce qu'il en est de la situation fortement probable de 2018.

Les orientations budgétaires, dernier point : Le rapport, vous l'avez vu, est dense sur les orientations, il décrit un nombre important de domaines touchés par la volonté de l'équipe de progresser et de faire progresser le plaisir que nous avons à vivre à Antony, le fait qu'Antony soit une ville agréable, et je pense qu'on est nombreux lorsqu'on parle autour de nous à entendre et à dire qu'on y est bien et qu'on n'a pas envie de la quitter. C'est un résumé que certains pourraient trouver facile mais je pense que ça résume bien ce que nous essayons de faire chaque année pour améliorer le genre de vie et pas seulement le niveau de vie à Antony.

L'objectif prioritaire, vous l'aurez compris, est de maintenir l'évolution des dépenses de fonctionnement dans la limite des fameux 1,2 % fixés par l'Etat, mais sans affecter la qualité des services publics rendus ; c'est-à-dire que ce n'est pas tellement difficile de faire les 1,2, ce qui est difficile et ce que nous allons nous attacher à faire, c'est de réussir à faire du 1,2 comme maximum de taux de croissance de nos dépenses sans que nos services publics se dégradent, et cela c'est vraiment notre objectif prioritaire.

Les autres objectifs, on a déjà commencé en 2017 et on va poursuivre dans cette voie : réduire l'endettement, la capacité de désendettement, on veut améliorer nos ratios, le tout sans augmenter la pression fiscale ; nous nous y sommes engagés et nous ne modifierons pas les taux.

Alors bien sûr, pour qu'Antony soit une ville plus agréable où il fait bon vivre, nous allons poursuivre la réalisation d'un programme d'investissements ambitieux, dont le rythme est soutenu depuis une quinzaine d'années, et forcément vous comprendrez que je termine cette présentation en évoquant les différents investissements grands ou moins grands que nous avons prévus.

Sur les grands projets je fais une petite distinction entre ceux en cours et ceux qui arriveront un peu plus tard ; les grands projets, c'est la piscine, et la fosse de plongée dont l'inauguration se fera le 5 mars et l'ouverture le 6 mars. Le complexe sportif La Fontaine qui ouvrira courant 2018, probablement en septembre. Autour du complexe sportif La Fontaine il y a une belle amélioration des abords, une partie est faite par nous ; l'école Dunoyer de Segonzac dont la livraison est fin 2018, on le voit évoluer rapidement ; et puis vous avez pu constater qu'il y a désormais des barrières qui marquent le début des travaux pour le nouveau théâtre Firmin Gémier dont la livraison est prévue en 2020.

Les grands projets, il y en a d'autres qui viendront certainement avec un petit décalage : la Place du Marché dont les travaux vont quand même débuter en 2018 avec une livraison prévue au printemps 2020. La rénovation du quartier Pajeaud qui est bien avancée notamment grâce à un certain nombre d'études qui ont été faites par une société de conseil et aussi grâce à l'expropriation de la fameuse station Oil France. Et enfin la construction du nouveau poste de police avec un achèvement des études et un début des travaux prévus pour janvier 2019. Donc la construction du nouveau poste de police se fera à l'endroit où le poste se situe actuellement, et je pense que nous avons trouvé un lieu d'accueil pour la période des travaux.

Dans les investissements on parle souvent des grands projets mais c'est aussi tout un ensemble de projets plus modestes, mais quand même ce sont des opérations de l'ordre de plusieurs millions, même si ça reste plus modeste que ces grands projets dont je viens de parler, et c'est tout aussi important : il s'agit de la rénovation des bâtiments publics avec une liste qui est très loin d'être exhaustive et qui reprend les éléments principaux, la sécurité des écoles, l'amélioration des performances énergétiques, la rénovation de Ferdinand Buisson, la rénovation des

deux crèches La Comptine, la rénovation de l'église St-Saturnin, différentes études pour la reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Georges Suant, les vestiaires du stade Velpeau et du centre de loisirs Paul Roze. Je vous rappellerai que nous avons déjà fait de gros efforts pour les tennis et que maintenant on s'attaque à l'athlétisme, ce qui est une bonne chose.

On a aussi des éléments traditionnels récurrents dans une ville, même si on a refait beaucoup de rues et enfoui la totalité des réseaux, ça ne s'arrête jamais pour les rénovations de voiries à faire, il se trouve que là on met l'accent sur la création d'une Voie Verte le long du cimetière.

Pour le commerce et l'artisanat nous prévoyons des études pour la rénovation du centre commercial Pajeaud, je l'ai dit tout à l'heure, on a à cœur de rendre ce quartier qui change considérablement aujourd'hui grâce à tout ce qui se passe autour et on a envie évidemment que ce centre commercial reprenne du tonus, on a envie de lui redonner du tonus.

Sur l'éducation il y aurait beaucoup de choses à dire, et Jean-Yves Le Bourhis est absent aujourd'hui mais il aurait pris la parole sur l'éducation ; chaque année il y a de gros efforts qui sont faits, j'en ai parlé juste avant avec l'école Ferdinand Buisson, c'est un gros chantier. Mais le retour à la semaine de 4 jours sur laquelle Jean-Yves Le Bourhis et tous les personnels réfléchissent va avoir lieu. Je pense que beaucoup de familles y seront sensibles.

Sur la jeunesse, le 11 fonctionne bien mais on a envie de continuer à développer les activités qu'il propose.

Sur le logement social, on va aller vers l'achèvement de la réhabilitation des trois tours de la Bièvre, on va étudier la réhabilitation des Bas Gravières, on va lancer le programme de la résidence Emile Leveque ; et c'est le chiffre que j'annonçais tout à l'heure, cela correspond à 5 979

logements sociaux pour un pourcentage de 22,30 %, ce qui nous met comme le disait M. le Maire tout à l'heure sur une pente tout à fait favorable pour atteindre les fameux 25 %.

Concernant l'action sociale, elle n'est pas négligée : poursuite de l'action en faveur des seniors, des personnes handicapées, des personnes les plus démunies, poursuite de la réhabilitation de la résidence Renaitre, l'action sociale est un élément important qui est porté en partie par le CCAS et la Ville de manière tout à fait conjointe. La politique de la Ville va renforcer les moyens du centre social et culturel et du conseil citoyen. On va essayer d'étendre et de renforcer les actions du club Ado Réussite.

Concernant la prévention et la sécurité, là encore il y a une volonté d'étendre et de renforcer le réseau de vidéoprotection, notamment à proximité de toutes les zones scolaires pour améliorer les différents plans contre le terrorisme et tout ce dont on parle malheureusement aujourd'hui. Il va y avoir un accroissement du réseau de vidéoprotection dans les rues je dirai de manière classique mais aussi aux abords de tous les groupes scolaires et lycées, etc.

On en parlait tout à l'heure, il y a aussi la reconstruction du poste de police qui va nous permettre d'avoir un poste de police tout à fait moderne.

Concernant la santé, on va poursuivre les actions de prévention santé, on va poursuivre les mesures sur la qualité de l'air, on en a parlé déjà tout à l'heure, et on va soutenir le Conseil local de la santé mentale.

Deux derniers points : le cimetière, j'en ai parlé tout à l'heure, avec l'embellissement du carré militaire, et puis un embellissement général du cimetière ; et enfin une volonté que je résumerai avec la démarche de Smart City, à savoir un engagement de la Ville pour améliorer tous les processus, pour les simplifier à travers la dématérialisation, à travers tout

ce qui concerne aujourd'hui le numérique, et je crois que c'est dans les dernières pages du document que vous avez eu, sur ce plan-là la Ville a un nombre important d'actions pour améliorer les choses et rendre toutes les démarches des habitants beaucoup plus faciles et beaucoup plus simples, alors que vous le savez, le nombre de démarches augmente puisqu'on en fait un peu plus qu'avant du fait du retrait de certains organismes d'Etat, Préfecture et autres.

Pour conclure cette présentation, je dirai traditionnellement quelque chose qui me tient à cœur : c'est le fait que tous ces éléments concernent l'ensemble de la population. Si vous regardez ce que nous faisons, nous ne le faisons pas que dans centre-ville mais dans tous les quartiers d'Antony. Tous ces investissements, toutes ces orientations, on les prend dans de multiples domaines, nous n'avons pas d'œillères, nous avons une vision large de ce que nous souhaitons faire au niveau des investissements et nous réalisons ces investissements pour toute la population et pour tous les quartiers d'Antony.

M. MEUNIER : Des orientations budgétaires qui s'inscrivent pour partie dans un cadre contraint par l'Etat et la pression qu'il exerce sur les budgets locaux, avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, moins 11,5 M€ de 2014 à 2017, mesure qui traduit l'alignement sur les politiques voulues et menées par l'Union européenne et qui grève les capacités d'investissement des collectivités locales.

Une baisse de la DGF aujourd'hui remplacée pour les villes de plus de 50 000 habitants par une limitation de leurs dépenses de fonctionnement. L'Etat se comporte ainsi avec les collectivités locales comme le professeur avec ses élèves. Parmi les contraintes imposées par l'Etat sur le budget de la Ville, vous mentionnez également les dispositifs de péréquation. S'il est vrai que la ville d'Antony qui échappait jusqu'à présent au FSRIF y est désormais soumise, la philosophie des dispositifs

de péréquation n'a rien à voir avec la baisse de la DGF aux collectivités territoriales puisqu'il s'agit d'un dispositif essentiel de solidarité entre communes.

Sur les orientations budgétaires proprement dites : En ce qui concerne la réalisation du programme de constructions de nouveaux équipements publics, il y a la fosse de plongée construite par la Ville dans le centre aquatique Pajeaud, je persiste à penser que si une fosse de plongée s'avérait nécessaire dans le sud des Hauts de Seine, ce n'était pas à la Ville d'en prendre en charge financièrement la réalisation, mais à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud du Grand Paris ou au Conseil départemental des Hauts de Seine.

La reconstruction du théâtre Firmin Gémier : s'il était nécessaire de le reconstruire, il aurait été préférable de le reconstruire sur son emplacement d'origine, ce qui aurait permis de créer une synergie culturelle avec le Sélect et un autre aménagement que celui retenu de la Place du Marché.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'opérations d'aménagement : sur l'aménagement de la Place du Marché, au final ce sont bien des immeubles qui seront réalisés à la place du théâtre Firmin Gémier et de l'ancien Syndicat d'Initiative. Le centre-ville s'en trouvera ainsi densifié.

Sur l'aménagement de la ZAC Jean Zay, là aussi, alors que nous manquons toujours cruellement de logements étudiants en Ile-de-France, à des prix abordables, je persiste à penser qu'on aurait très bien pu réhabiliter ou reconstruire les bâtiments de la RUA existants, ce qui n'aurait pas empêché de réaliser quelques logements privés et des équipements publics.

Sur l'aménagement du quartier Pajeaud : un aménagement certes nécessaire mais pour lequel vous vous gardez bien de nous faire part de sa globalité en vous contentant d'annoncer l'expropriation de la station-

service abandonnée par Oil France, et la démolition-reconstruction du centre commercial de la Bièvre.

Sur l'éducation ; retour donc à la semaine de 4 jours, même si ce retour est loin de faire l'unanimité ; en tous cas ce que cela démontre, c'est bien que la réforme des rythmes scolaires était une réforme mal pensée, mal mise en œuvre, et qui engendrera des conséquences financières non négligeables pour les communes.

En ce qui concerne le logement, au final les principaux programmes de construction de logements privés et de logements prévus ne serviront qu'à compenser celui que vous prévoyez de démolir avec la tour du 6 rue Scherrer. Une tour qui aurait très bien pu être réhabilitée conformément aux engagements que vous-même aviez pris en 2011, M. le Maire.

Ce n'est pas comme ça qu'on arrivera à réduire le nombre des demandeurs Antoniens de logements sociaux.

Mme LE BRIS : En ce qui me concerne, avant que Pierre Rufat revienne sur les orientations que vous venez de présenter pour le budget 2018, je voudrais juste m'attarder un peu sur ce que vous avez largement développé, M. Médan, à savoir l'environnement financier des collectivités locales, donc le contexte imposé ou impulsé par l'Etat dans lequel s'inscrira ce nouveau budget.

En effet, c'est le premier budget que vous vous apprêtez à soumettre depuis le changement de Gouvernement, et force est de constater que le ton quant à l'effort demandé aux collectivités a vraiment changé de votre part puisque d'une « ponction » que vous condamnerez sans réserves, et nous avons noté l'emploi de ce terme à plus de dix reprises dans les délibérations de 2017, nous passons aujourd'hui à une « pression », une « contrainte », vous avez même des diapositives pour nous expliquer quel était l'objectif derrière tout cela et en quoi c'était pertinent.

C'est-à-dire que finalement, si sous la précédente mandature vous présentiez la politique en direction des finances locales comme une spoliation des ressources de la Ville, alors qu'en parallèle toute votre argumentation consistait à dire que finalement Antony s'en sortait, qu'elle avait les reins assez solides, donc finalement elle supportait très bien cette exigence de frugalité, là nous passons à une simple contrainte dont il faut tenir compte.

Et sur l'exigence de péréquation, vous avez aussi changé de discours...

M. MEDAN : C'est votre interprétation, j'ai d'ailleurs bien exprimé le mot « ponction » tout à l'heure.

Mme LE BRIS : Effectivement vous l'avez dit une fois. Mais sinon votre lexique a changé.

Pourtant l'effort demandé aux collectivités locales par le nouveau Gouvernement ne s'est pas allégé, bien au contraire, et la suppression de la taxe d'habitation ne semble pas tellement vous inquiéter, mais ce n'est pas du tout une position partagée puisqu'aujourd'hui nul ne sait comment ce sera compensé, d'où viendront les ressources qui viendront compenser cette perte ; et ce manque à gagner est quand même estimé à 26 milliards d'euros en tout par le Comité des Finances Locales.

Et François Baroin, Président de l'Association des Maires de France, je ne sais pas si vous partagez toujours cette ligne, avait déclaré que « cette mesure remettait clairement en cause la libre administration des communes ». Donc je m'interroge aujourd'hui : « ponction » ou « pression » ?

Au-delà de cette mesure, la baisse des dotations engagée à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat, c'est plus que dans la période précédente, la baisse des contrats aidés, la politique du logement social, peut-être pas à Antony mais en tout cas ailleurs, risquera de freiner des projets de réhabilitation des patrimoines et de constructions, tout cela

inquiète si ce n'est mécontente de très nombreux maires de toutes tendances, mais dans vos délibérations ce soir, on voit que le ton s'est adouci.

Du coup, Monsieur le Maire, derrière le commentaire de texte, on voulait juste comprendre : est-ce que cette année, vous vous êtes enfin résolu à ce que notre commune participe de manière volontariste à un effort drastique d'assainissement des finances publiques de notre pays ? Alors même que le déficit est pourtant passé en dessous de la barre des 3 %, ce qui n'était pas le cas en 2012 ?

Ou bien avez-vous décidé de vous inscrire dans le camp des constructifs quitte à vous montrer en opposition avec vos prises de position passées ?

M. RUFAT : M. Médan a repris les diapos avec une autre façon de présenter et je vais essayer de me distancer aussi du texte : on va signer une convention avec l'Etat, la Région, et j'ai compris que c'était quasiment signé...

M. le Maire : Non. Avant le mois de juin, ce sera fait probablement, mais pas forcément très longtemps avant. Pour le moment je suis invité à une réunion à la Préfecture mardi prochain, avec les autres maires concernés, on est une bonne dizaine, on verra. Pour le moment aucune circulaire n'est sortie sur le sujet.

M. RUFAT : Donc le budget que l'on va voter en avril sera encore avec cette hypothèse-là ?

M. le Maire : Oui, en principe, on n'aura pas encore signé. Mais on connaît la contrainte...

M. RUFAT : Oui et s'il y a une sanction ; elle ne sera reportée que sur 2019 ?

M. le Maire : Bien sûr, au vu du résultat 2018.

M. RUFAT : Je voulais dire que ce contrat que vous allez finir par signer sous une forme ou sous une autre est une façon de mise sous tutelle de la commune, on nous retire la possibilité des impôts qui seront remboursés on verra comment, et on la contingente à 1,2 % des dépenses ; c'est une façon de mettre sous tutelle et de s'assurer de tenir l'objectif des 13 milliards que vous citez comme économies sur les collectivités locales.

Sur votre présentation, M. Médan, c'est toujours assez étonnant et peut-être que l'exercice du budget participatif sera utile parce que vous mélangez un peu, on vous l'a dit plusieurs fois, les projets de la Ville, les projets du Territoire, et éventuellement même des HLM, vous mélangez un peu tout, vous mélangez des objectifs qui vont se terminer en 2018 comme l'école Dunoyer de Segonzac, c'était fin 2018 -alors est-ce reporté ?- mais aussi 2019 et 2020 pour le théâtre, on est très loin de l'annualité qui était prévue pour le budget participatif ; bien sûr vous avez étalé dans le temps.

Et puis je me suis demandé dans le budget d'investissements, dans les grandes opérations, ce que vous vouliez vraiment faire : vous avez cité la semaine des 4 jours, je n'ai pas compris si c'était un investissement ou un service. J'avoue qu'il y aurait de la pédagogie à faire pour tous nos conseillers puisque vous l'avez mis dans les grands projets.

M. MEDAN : Non, pas dans les grands projets.

M. RUFAT : Dans les projets, si vous préférez.

M. le Maire : Dans les projets mais pas dans les investissements.

M. RUFAT : Vous l'avez mis dans les projets. La réforme des 4 jours, c'est une réforme qui était très coûteuse pour la Ville lorsqu'elle a été présentée, j'ai regardé, c'était 100 000 € pour un quart de l'année, 400 000 € pour l'année qui avaient été annoncés comme un surcoût, et

donc cet argent va pouvoir être récupéré, ou bien est-ce que ça a été dépensé définitivement ? Et donc la réforme n'apportera rien à la Ville ?

M. le Maire : Oui, c'est ça.

M. MEDAN : Oui mais ne ramenez pas tout à l'argent !

M. RUFAT : Quand on dit que l'objectif prioritaire est d'améliorer les ratios, je veux bien ne pas tout ramener à l'argent mais enfin on est dans les objectifs budgétaires.

Sur le contexte général, je n'ai toujours pas très bien compris le raisonnement qui consiste à dire que la pression du Gouvernement était extraordinaire tout en disant qu'on arrivait malgré tout à dégager un excédent de gestion positif ; j'ai toujours considéré que ce raisonnement était la preuve que le Gouvernement avait raison pour Antony puisque Antony était capable d'assumer la contrainte, la ponction, le prélèvement, vous l'appellez comme vous voulez, et réussissait à mener les opérations d'investissements qui étaient prévues. Donc c'est la démonstration que la politique qui a été menée et qui continue d'être menée sous une autre forme, même si les règles changent, l'idée est bien de contraindre les budgets des communes, c'est une politique qui permet de désinvestir l'Etat, de désengager l'Etat de ses missions auprès des communes. Et que c'est supportable puisqu'on y arrive, puisque vous annoncez qu'on va y arriver.

Sur les orientations, sur les projets, on ne va pas revenir sur le projet théâtre et cinéma, RUA, ce sont des coups partis, on ne va pas redire qu'il aurait fallu le mettre ici ou pas, ce n'est pas l'objet. Dans les orientations on avait plusieurs propositions comme la pollution de l'air, vous êtes revenus dessus Monsieur Médan ; moi, j'ai entendu que notre ministre chargé de l'Environnement était convoqué à Bruxelles cette semaine avec d'autres collègues : allemand, italien, espagnol et anglais, parce que la qualité de l'air n'était pas bonne. Si la qualité de l'air n'est

pas bonne, et Paris était repérée, si la qualité de l'air à Paris n'est pas bonne, je veux bien que le Parc de Sceaux soit une muraille verte qui empêche la pollution d'arriver mais je soupçonne quand même qu'il y ait des résultats qui ne soient pas aussi merveilleux.

Monsieur Vouldoukis, dans le rapport précédent où tout ce que vous avez dit est expliqué, les 3 mesures en 2016 et 2017, il est marqué que « toujours dans le même esprit, et afin que les diagnostics soient présentés aux administrés et aux associations, il est prévu d'effectuer des mesures de bruit... », vous annoncez une nouvelle campagne pour le bruit, je serais d'avis que vous respectiez le document qui a été écrit précédemment et que dans cet esprit vous présentiez aux administrés les résultats qu'on vous a demandés, comme ça on pourra passer à la suite du débat.

Et dire que les résultats sont rassurants, c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire, c'est ce que j'ai appris dans ma formation Santé publique, quand on dit que c'est rassurant, ne vous inquiétez de rien, ce n'est pas le bon message.

M. SERIN : C'est valable aussi pour l'hôpital !

M. RUFAT : Sur la qualité de l'air, vous annoncez et c'est une bonne chose un mois sans tabac, je pense que vous pourriez aussi aller, et c'est une proposition que je fais, sur la journée sans voiture qui se fait également, vous pourriez aussi reprendre cette option qui sera aussi une façon d'améliorer momentanément la qualité de l'air parce que le tabac est aussi un polluant ; il suffit d'un jour pour apprendre à se passer du tabac, si on pouvait aussi apprendre à se passer de la voiture ce serait pas mal. Mme Péresse n'arrive pas à faire beaucoup mieux, ce n'est pas facile de mobiliser les moyens pour faire que le RER B aille plus vite, c'était facile quand on était dans l'opposition, c'est plus difficile quand on est au pouvoir, et ce n'est pas gagné- si j'ai bien compris les résultats de

la réunion récente- pour que ça s'améliore pour la partie Antonienne. Rapidement en tout cas.

Sur les orientations budgétaires qu'on nous propose, il y a des petits points qu'on avait cités, il y a des choses importantes, et je terminerai par une chose plus importante mais on aimerait bien qu'il y ait, pour que tous les Antoniens puissent participer au budget participatif et à toute cette dématérialisation, qu'on les l'accompagne, on aimerait bien qu'on aide toutes les personnes de cette ville qui n'ont pas la possibilité d'accéder à internet ou de maîtriser l'outil internet, donc vous l'appellez comme vous voulez, espace numérique ou bien maison informatique, peu importe la forme, mais que vous proposiez un service aux Antoniens pour répondre, car maintenant la plupart des démarches sont dématérialisées, et qu'on puisse le faire auprès de la Ville, qu'il y ait une aide apportée dans le cadre par exemple de la « cité intelligente » prévue par des jeunes qui pourraient encadrer les personnes plus âgées et faire de la solidarité intergénérationnelle qui est un thème aussi à la mode.

Autre projet dans la démocratie participative au-delà du budget : on pense que les conseils de quartier seraient bien, cela faisait partie de notre programme, on reprend les conseils de quartier qui pourraient être une solution également pour améliorer la démocratie et ne pas se limiter aux simples réunions de voirie lorsque la rue doit être refaite.

Et enfin, nous pensons que la politique tarifaire de la Ville doit être revue. On vous l'a déjà dit plusieurs fois, la grille telle qu'elle est aujourd'hui avec le taux d'effort est une grille qui est bien meilleure que la précédente avec les quotients familiaux, elle interrompt tous ces seuils qui étaient pénalisants, elle en maintient quand même un qui devrait à mon sens disparaître, c'est le seuil minimum qui n'a aucune influence financière réelle ; je vous propose qu'il y ait une commission qui revoie la façon dont sont aujourd'hui répartis ces taux, la rémunération de la Ville

qui en ressort, et que ça puisse être rétabli pour ajouter plus de justice sociale dans ces tarifs ; et en réfléchissant notamment à ces personnes qui se retrouvent dans cette fourchette qui est entre le SMIC et le salaire médian, qui commencent à perdre des avantages sociaux parce qu'ils sont juste au-dessus du SMIC et qui, étant en-dessous du salaire médian, n'ont pas les avantages que pourraient avoir des gens plus fortunés. Il y a un effort d'égalité qui améliorera l'indice Gini dans les années qui suivent.

Et puis aussi réfléchir à l'extension de cette grille évolutive au taux d'effort sur d'autres activités, et je pense en particulier au Club Scientifique, les études récentes ont montré que la qualité du patrimoine familial jouait sur les résultats scolaires, peut-être que le Club Scientifique pourrait être accessible à la plupart des Antoniens et que les mettre au taux d'effort serait une solution.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme ROLLAND : Ponctuellement vous avez évoqué les services qui deviennent de plus en plus dématérialisés et la difficulté pour certains habitants de pouvoir accéder à ces services sachant que certains ne sont pas équipés ou formés, sachez que les médiathèques d'Antony proposent des accès à leurs équipements informatiques et à leurs ordinateurs ainsi que des ateliers de formation et d'accompagnement. Donc on est sensible à cette situation et les médiathèques tentent d'y répondre, ces services seront développés plus tard dans la future médiathèque à laquelle nous réfléchissons mais déjà aujourd'hui ces ateliers et ces équipements existent.

Mme HAGEL : Alors c'est confidentiel !

Mme ROLLAND : Non, cela fait partie du programme qui est publié, ça existe sur le site, que ce soit aussi bien à Arthur Rimbaud ou à Anne Fontaine, dans les deux médiathèques ces ateliers existent.

M. RUFAT : J'ai oublié un sujet sur les médiathèques : je voulais proposer l'extension de l'ouverture d'Arthur Rimbaud le dimanche.

M. le Maire : On peut examiner votre proposition. Il faudra les convaincre de travailler plus sans prime et dans le cadre des 1,2 % on n'est pas actuellement dans l'augmentation de la masse salariale. Mais votre idée n'est pas mauvaise, on y avait d'ailleurs pensé mais le mur financier nous a empêchés d'aller plus loin.

M. MEDAN : Je vais répondre très rapidement, je vous ai écoutés et j'ai noté deux petites phrases qui me sont venues à l'esprit : Mme Le Bris, quand même nous avons insisté lourdement sur les prélèvements, nous avons fait une partie où l'on a expliqué que ça allait être très difficile, que c'était un objectif prioritaire pour ne pas tomber dans la « zone de malus », je pense qu'on n'a pas à travers cette présentation exprimé une tendresse pour le Président de la République, je n'ai absolument pas l'impression d'avoir fait cela ; au contraire je trouve qu'après la période où l'on a beaucoup perdu en DGF avec la péréquation, encore une fois je ne porte pas de jugement pour dire si c'est bien ou mal, mais ce sont des ressources en moins, c'est un constat, maintenant on est dans une situation où après cette période-là on va être dans une période de 5 ans avec 1,2, mais j'ai envie de dire : dura lex sed lex, c'est la loi, c'est comme ça, et l'idée qu'on ne la respecte pas me semble hors de propos. On pourrait ne pas la respecter comme certaines collectivités parce que pour certaines ça va être très difficile de la respecter, ce n'est pas une volonté de la détourner mais ce sera une très grande difficulté d'y arriver. Nous pensons qu'on va y arriver mais d'autres collectivités risquent de ne pas y arriver ; encore une fois vous avez interprété cela à votre façon mais ce n'est pas ce que nous ressentons.

Quant à Pierre Rufat, effectivement dans les projets il y en a qui sont retardés mais on sait tous que c'est long et compliqué, il y a des

interruptions, c'est vrai qu'on a plusieurs fois annoncé que c'est dans le DOB depuis quelques années, mais c'est un peu indépendant de notre volonté et vous le savez bien. Je ne doute pas que vous le sachiez. Je précise simplement que l'on est dans des projets qui sont longs, où dès qu'il y a un souci, il y a des avocats, enfin il peut y avoir des avocats, il peut y avoir des défections d'entreprises, donc c'est assez compliqué. Sur ce plan-là, c'est facile de critiquer, l'art est plus difficile, mais il ne faut pas laisser penser que l'on ne maîtrise pas ces projets parce que l'administration de la Ville fait tout pour les maîtriser de manière très sérieuse.

M. le Maire : Et puis ils finissent par aboutir puisque vous êtes tous invités à l'inauguration de la Fosse de plongée et de la piscine le 5 mars, à 19h, en présence de Mme Valérie Péresse et de M. Patrick Devedjian ; et on sera tous invités à l'inauguration de La Fontaine, on verra quand mais ce sera largement avant la fin de l'année. Et puis il y aura enfin l'inauguration de l'école Dunoyer de Segonzac, j'espère que ce sera juste avant la fin de l'année, sinon début 2019.

Trois gros équipements vont être terminés cette année ; vous voyez que ça va finir par aboutir, même s'ils datent déjà, même si la décision a été prise en 2011 pour les deux premiers et en 2013 pour le dernier, ce sont des projets de longue haleine mais qui finissent par aboutir, on a mis du temps à avoir le cinéma et Vasarely, mais on y arrive.

M. COLIN : Nous sommes divers dans nos sensibilités ; j'avais envie en tant qu'élu de la majorité municipale de faire mon retour : j'ai entendu avec intérêt ce qu'a dit notre collègue de façon très constructive, notre collègue Camille Le Bris, et j'ai envie de dire qu'on a de la chance dans ce DOB, parce que c'est un acte politique qui est posé, on a la chance d'avoir des impôts maîtrisés, une bonne gestion qui est avérée, des investissements élevés et une solidarité assumée. Si j'avais 4 mots clés à

dire, c'est comme ça que je définirais ce débat d'orientations budgétaires et les orientations qui sont celles de notre Maire.

Le budget participatif, vous en aviez rêvé, c'est une très bonne chose, Jean-Yves Sénant va le réaliser, c'est une donnée importante parce que dans un contexte difficile, qu'une ville fasse cela et dégage des marges, c'est important.

Je me réjouis que la fosse de plongée se réalise enfin, on aura des recettes, des dépenses, mais on verra que les recettes ne seront pas inférieures aux dépenses, cela montre bien une bonne vision et une bonne prévision.

Ensuite, j'avais envie de dire qu'en termes de politique sociale, nous avons un vieillissement de la population et qu'il sera extrêmement important que nous soyons tous attentifs à la prise en compte de nos seniors, le combat qui doit nous rassembler aujourd'hui -et ce n'est pas le Président de l'Association des Maires de France qui nous dira le contraire- c'est la défense des libertés locales. Cette défense est fondamentale parce que si demain nous perdons notre liberté d'agir, on ne pourra plus servir nos concitoyens et j'espère que tous, quelles que soient nos sensibilités, on se retrouvera pour mener ce combat.

M. le Maire : Le débat a eu lieu, je propose d'en prendre acte.

6- TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DU POLE TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT PETITE ENFANCE LA CLE DES CHAMPS (BLE EN HERBE ET EAU VIVE) 77 RUE PROSPER LEGOUTE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : Mme SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne la rénovation du pôle technique, c'est-à-dire biberonnerie et cuisine de La Clé des Champs.

Pour rappel, la Clé des Champs est un établissement qui regroupe deux grandes crèches qui ont été totalement rénovées en 2014 sauf sur cette partie technique parce que nous avons maintenu malgré ces travaux de complète refonte l'accueil des enfants, en les accueillant dans les locaux qui étaient juste à côté de la PMI et en utilisant le pôle technique cuisine et biberonnerie. Nous souhaitons le rénover lui aussi.

Mme HAGEL : C'est une très bonne chose, nous voterons cette délibération, c'est vrai qu'on a constaté une frénésie de rénovation dans nos crèches, c'est très bien, mais pendant ce temps-là ce sont des places en moins, donc des personnels en moins à payer, et ça fait baisser les budgets de fonctionnement.

M. Médan nous a bien expliqué qu'il fallait qu'on limite nos dépenses de fonctionnement, eh bien voilà, c'est un des moyens, je présume que c'est la même chose quand on rénove le poste de police municipale, comme il n'y a pas de personnel, on peut le rénover.

M. le Maire : Il ne vous a pas échappé que l'on a ouvert la crèche Pajeaud fin décembre, on paye 2000 € par place actuellement pour les 31 places créées, cela coûte 60 000 €. Il n'y a pas de raison que ce soit moins cher que les coûts internes.

Mme SCHLIENGER : On ne peut pas nous reprocher de rénover, de faire des crèches, en 2020 plus de 11 structures municipales et 1000 enfants seront accueillis dans des crèches vraiment correctes, et le personnel y est sensible aussi.

M. le Maire : Il faudra par ailleurs que vous expliquiez aux parents qu'il faut que les crèches restent en l'état, vieilles, avec des courants d'air et de l'eau qui coule du toit.

Mme HAGEL : Non bien sûr ! En tous les cas ça fait moins de places, reconnaissez-le.

M. le Maire : Non, ce n'est pas vrai puisqu'on a ouvert 30 places.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

II- URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

7- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 187 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A ANTONY.

(Rapporteur : M. MARTIN)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le bien-fondé de cette acquisition, il s'agit plutôt de remettre en cause le principe qui détermine l'élaboration du prix. Il y a eu une première DIA pour ce bien qui était de 300 000 €, le propriétaire en demandait 340 000, France Domaine qui a été sollicitée en propose 330 000, mais quand on lit le rapport de France Domaine, et je le dis comme je le pense, on se demande si ces gens-là ne sont pas tombés sur la tête ! Quand on lit leur rapport, c'est stupéfiant ! Je vous donne quelques paragraphes : « pavillon à l'origine et aujourd'hui transformé en 5 studios indépendants », je vous invite à aller voir le 5^{ème} studio, il est au fond de la cour, c'est un réduit en bois, j'ai ici des photos, je les tiens à votre disposition. Pour lui, ce n'est peut-être pas indigne, je n'en sais rien. Il nous dit que chaque studio possède sa douche, WC, son coin cuisine, parfait, et il nous dit à la fin : « Je ne suis pas rentré dedans. La visite intérieure du bien n'ayant pas pu être effectuée, il conviendra... ». Moi, je dis que ce type se fiche de nous !

Et pire encore : Après nous avoir dit qu'il y avait 5 studios bien équipés, il nous dit : c'est vide, il n'y a personne ! Il nous dit que le bien estimé est libre d'occupation.

Alors que cela vous ait échappé, c'est possible, moi je suis allé plus loin pour voir le propriétaire, il ne vous est pas inconnu, il ne peut pas être inconnu de vous, c'est celui qui liquide la propriété d'à côté, Cash Invest, et en plus c'est un de vos amis qui est maire-adjoint dans une ville qui n'est pas très loin d'ici ! Je me dis que tout cela mis bout à bout, ce n'est pas très clean ! Je ne voterai pas un truc pareil.

M. MARTIN : Je crois que c'est là un discours qui n'est pas dans le sujet, à savoir que déjà dans ce genre de transaction on ne cherche que l'intérêt de la Ville, et le discours sur le propriétaire, personnellement je ne le connais pas, on enquête quand on a une volonté de préempter, on ne va pas voir si le propriétaire est d'une couleur politique ou d'une autre, là je crois que ces propos sont complètement déplacés.

L'objectif pour nous est important, c'est de récupérer l'ensemble de ces parcelles de façon, comme je l'ai précisé, à acquérir un foncier pour de futurs projets publics, et ce serait une erreur de notre part d'avoir pris une autre position ou d'avoir laissé partir cette parcelle qui, je le rappelle est entre 3 parcelles qui nous appartiennent et une autre parcelle de l'autre côté, limitrophe qui nous appartient également. Il y a là dans notre action une grande cohérence.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions).

8- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE D'ALIGNEMENT DE 36 M² SITUEE 68 RUE DES CHENES, CADASTREE AU 413 APPARTENANT A M. ET MME ZOUAOUI.

(Rapporteur : M. MARTIN)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

III – PERSONNEL

9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION D'UN TAUX DE REMUNERATION.

(Rapporteur : M. SERIN)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

10- CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES POUR ASSURER LES BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE OU SAISONNIER

(Rapporteur : M. SERIN)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. SERIN : C'est le marronnier habituel, rien de changé par rapport à l'année dernière. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme HAGEL : Une explication de vote : le marronnier annuel, c'est cette délibération qui nous est présentée et qui est la même tous les ans, avec les mêmes chiffres, alors c'est un outil de gestion, on peut comprendre mais il y aurait un débat important peut-être à avoir sur les contractuels, les vacataires. Personnellement je m'abstiendrai.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention).

11- MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES.

(Rapporteur : M. SERIN)

M. SERIN : Nous avons pris cette décision car le décret du 9 juillet 2014 nous en donne la possibilité. Nous voulons avoir un scrutin plus participatif, cela va permettre à beaucoup plus de fonctionnaires de

participer à cette élection qui s'étendra sur 6 jours. Le Comité Technique a donné son avis, il y a eu un avis favorable, 1 abstention, et 1 avis défavorable. L'avis défavorable était parce qu'ils n'ont pas encore toutes les modalités, mais on a vu avec les syndicats pour organiser des réunions et leur montrer comment l'opérateur sera sélectionné. Merci.

Mme HAGEL : D'abord une petite chose : ce n'est pas un vote électronique, le vote électronique c'est ce que nous faisons, nous tous en tant que citoyens à Antony quand nous votons, c'est-à-dire une machine électronique. Là, ce qui est proposé pour le personnel, c'est un vote numérique, à partir des smartphones et des ordinateurs ; déjà il y a un problème, à savoir que c'est quand même gênant qu'une délibération soit proposée sur un sujet quand même d'une certaine importance et qu'il y ait une erreur dedans.

M. SERIN : C'est le nom du décret.

Mme HAGEL : C'est peut-être le nom du décret mais ce n'est pas un vote électronique, mais numérique. Ce qu'il faut savoir sur cette procédure, c'est qu'elle n'est absolument pas convaincante, un prestataire est venu faire une démonstration au personnel, visiblement la démonstration n'a absolument pas convaincu les personnels présents...

M. SERIN : Vous étiez présente ?

Mme HAGEL : Mais je ne suis pas personnel de la Ville. Elle n'a pas convaincu, notamment en matière de confidentialité.

M. SERIN : Pas du tout !

Mme HAGEL : L'administrateur, c'est-à-dire le prestataire, car c'est quelque chose que nous payons, effectivement quand on organise des élections, il faut payer le prestataire de ce logiciel, or c'est ce prestataire qui a la main sur l'ensemble des opérations ; il nous semble que ce sont des opérations qui ne sont pas confidentielles, en l'occurrence la CNIL le

dit elle-même : il faut revoir ces procédures. Donc personnellement je m'abstiendrai.

M. le Maire : En tant qu'écologiste c'est normal, vous êtes contre le vote électronique ?

Mme HAGEL : Ce n'est pas un vote électronique, c'est un vote numérique.

M. le Maire : Non, c'est le vote électronique par internet, c'est ce que dit le décret de juillet 2014, donc du Gouvernement Valls.

Mme HAGEL : Il y a plein de collectivités qui ont choisi le vote par correspondance.

M. le Maire : Ce qui est proposé, c'est le vote électronique.

Mme HAGEL : Il y a deux syndicats sur trois qui ne sont pas convaincus.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions).

IV- EDUCATION

12- AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE ».

(Rapporteur : Mme QUINZIN)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Mme QUINZIN : Antony est la ville des Hauts-de-Seine, y compris d'Ile de France, sans compter Paris, où il y a de très loin le plus grand nombre de lecteurs bénévoles. Nous remercions ces bénévoles d'intervenir aussi souvent. L'an dernier il y a eu 3 400 enfants concernés par ces interventions dans les écoles de la ville.

Mme CHARRIER : Dans mon intervention, je voulais valoriser les bénévoles mais Mme Quinzin vient déjà de le faire et donc j'insisterai sur le fait qu'à Antony, il y a énormément de bénévoles dans beaucoup

d'associations, c'est vraiment une ville remarquable de ce point de vue-là et il faut leur rendre hommage et les remercier, et en particulier les bénévoles seniors qui s'occupent de la lecture et qui font partager leur goût de la lecture aux enfants, ils donnent aux enfants le goût de la lecture qui développe leur imaginaire dès les premiers âges. C'est tout à fait précieux et c'est remarquable et je pense que ce label permet à la commune de valoriser ces bénévoles qui de surcroît font une action intergénérationnelle puisque ce sont des seniors avec des enfants, et c'est tout à fait favorable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

V- AFFAIRES DIVERSES

13- EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020.

(Rapporteur : M. AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : Un Contrat de Ville a été signé pour une durée de 6 ans ; on arrive à mi-parcours et il nous est demandé d'approuver l'évaluation à mi-parcours de ce Contrat de ville.

Je vous épargne la lecture de plus de 400 pages, nous vous proposons un résumé au travers d'un diaporama avec une petite introduction concernant l'historique et puis l'évaluation à mi-parcours.

On s'est engagé contractuellement à faire cette première évaluation. Il a été demandé à l'ensemble des associations qui interviennent au niveau de la politique de la Ville d'effectuer ce travail, qui n'est pas forcément simple, à savoir de s'auto-évaluer, et de se faire évaluer sur des actions parfois difficiles à quantifier.

On voulait tout de même faire un petit rappel rapide du résultat du plan de rénovation urbaine qui montre que le quartier du Noyer Doré s'est

quand même transformé, il s'est même métamorphosé, cela a été une transformation durable, reconnue de tous, des institutions, des financeurs mais au premier chef par les habitants qui vivent là au quotidien.

Voici quelques grands projets qui ont été menés : le Parc du Noyer Doré, la Résidence Etudiante, la Médiathèque, le Centre Sportif, le service public est revenu aussi en force dans ce quartier, sans parler de l'effort des différents services : la voirie, les espaces verts, les nouveaux parcs, le square du Mont-Blanc, le square Magellan, mine de rien il y a eu une métamorphose assez importante du quartier en 15 ans.

La partie urbaine se finalise et on a accentué aussi sur la partie humaine, objet du Contrat de Ville.

Un petit rappel des différents acteurs qui interviennent sur le quartier : vous avez d'une part toutes les associations, objet de cette évaluation, et d'autre part les différents financeurs.

Je propose de passer maintenant aux orientations du contrat : je vous laisse lire, vous connaissez les grandes orientations du contrat de ville, on va avancer directement vers la méthodologie d'évaluation. Ce que l'on a demandé à chaque association, c'est de se poser, de prendre du recul, et de décrire précisément l'ensemble des déroulés des différentes actions, le public touché, l'effectif, et cela sur 3 ans. Et ensuite on a demandé à chaque association de s'évaluer par le biais d'un certain nombre d'indicateurs et de détailler l'ensemble des financements et des coûts. Ce sont principalement les salaires dans l'action sociale, c'est le premier poste financier, mais aussi les différents coûts de fonctionnement et les financements de l'association, sachant que ce sont principalement des subventions qui peuvent venir soit de l'Etat, soit du Département, soit de la Ville ou d'autres instances comme la CAF ; et cela sur 3 ans à chaque fois.

L'ensemble des associations que nous finançons ont répondu à cette demande, et au-delà de l'évaluation que ces associations ont effectuée, nous, côté Ville, nous avons complété l'analyse soit pour corroborer, soit pour nuancer ce que l'association peut décrire.

Ce qui nous amène à un résultat, à une première évaluation et on va dresser un bilan général de l'action sur les 3 dernières années.

L'environnement nous paraît assez favorable, nous pensons que le bilan est positif malgré des points de vigilance que nous détaillons dans ce document, je vais en citer quelques-uns, par exemple le PIMMS qui mène une action très forte sur le quartier, qui a été labellisé SMAP, qui est venu un peu en soutien d'un certain nombre d'agences de l'Etat.

Le fait que le PIMMS ait grossi présente aussi une fragilité, on est vigilant concernant cette évolution.

Autre point de vigilance : la cohérence de l'offre éducative, on continue tout un travail de consolidation et de cohérence de l'ensemble de l'offre éducative qui est proposée au niveau du quartier.

Toujours au niveau du bilan, on constate aussi un processus de banalisation du quartier, ce qui est plutôt positif : les Antoniens vont dire : je vais au Noyer Doré comme aux Morins ou à La Fontaine, le quartier est désormais partie prenante de la ville d'Antony et les habitants de ce quartier se sentent pleinement Antoniens. On sait qu'il y a quelques années, il y avait une coupure sociologique et géographique qui faisait que les habitants étaient davantage tournés vers Massy, aujourd'hui les habitants se sentent pleinement Antoniens de par les actions déployées sur le quartier mais aussi par les échanges qu'il y a entre les différents quartiers.

On a ensuite décliné par piliers les résultats : création du centre social et culturel, très gros chantier, mine de rien, qui est maintenant opérationnel, création de l'Ecole des Femmes, également opérationnelle, mise en

place de la Maison de Service au Public, opérationnelle aussi, création d'un Conseil local de santé mentale qui manquait au niveau d'Antony mais en particulier sur ce quartier.

On a rattaché la réussite éducative au service Education de la ville, ce qui fait que la ville d'Antony peut déployer une seule et même politique globale d'éducation sur l'ensemble du territoire. Vous voyez, ce sont des résultats très concrets, des chantiers très concrets mis en place au niveau de la cohésion sociale.

Concernant le cadre de vie : création de jardins partagés, diagnostic au marchand, et l'ensemble des animations de quartier.

Troisième grand pilier : le développement économique et l'emploi qui nous tient à cœur.

On a lancé un forum de l'emploi sur la ville, il s'est lancé dans la salle du Mont-Blanc, dans le quartier, on mène des projets d'insertion professionnelle, on a aussi un projet emplois en lien avec le conseil citoyen, une entreprise a été accueillie dans le quartier, on souhaite accentuer la création d'espaces pour les entreprises pour accueillir davantage d'entreprises. Et on a pour idée de rehausser le centre commercial Fontaine-Mouton en vue d'y accueillir une activité économique.

On a lancé 9 chantiers éducatifs l'année dernière et cette année, on va doubler le nombre de chantiers éducatifs, ce sera un peu lourd, il faut les encadrer et les gérer mais on a pris la décision de doubler ce chantier éducatif.

Et enfin on a un projet d'implantation d'une radio ville qui va apporter de l'animation mais aussi permettre à un certain nombre de jeunes de se former aux métiers de la communication et de la radio.

Voilà pour les principaux résultats. Ensuite je vous décris les résultats autour de la prévention. Je vous laisse découvrir dans le détail

concernant la prévention socioéducative qui intervient précisément dans le quartier du Noyer Doré mais dans d'autres quartiers de la ville aussi.

Au niveau du quartier du Noyer Doré, on y est de façon quotidienne mais notre équipe de prévention intervient aussi sur Pajeaud deux à trois fois par semaine ; sur Velpeau, un peu moins maintenant, on a eu quelques soucis mais la situation est maintenant pérennisée et ramenée au calme.

On intervient de façon peut-être un peu moins soutenue mais on garde en tête ces quartiers sur les Morins, Champagne, et Joseph Delon.

On a aussi mis en place un plan de prévention de la radicalisation avec des formations, des agents et des associations qui sont confrontés à ce phénomène-là. On a d'abord formé les différents acteurs du quartier.

Ensuite il y a tout un volet de réussite éducative, je vais avancer vite là-dessus pour vous dire qu'il y a un dispositif de réussite éducative sur le quartier, qui est rodé, et que vous avez un tas de statistiques avec le nombre d'enfants gérés en cellules de veille ; et si on avance dans les slides, vous verrez un suivi extrêmement fin, enfant par enfant, que ce soit au niveau des deux écoles maternelles ou des deux écoles primaires, vous avez l'évolution des mises en parcours et les sorties de parcours.

Vous avez vraiment un détail extrêmement fin. Et il y a eu une communication effectuée au niveau des parents.

Les grandes orientations pour les trois prochaines années sont : conforter un certain nombre d'acteurs pivots sur le quartier, des associations qui sont bien implantées, on va leur proposer une contractualisation sur plusieurs années pour sécuriser un certain nombre de financements.

On va établir une photographie des emplois aidés, vous savez qu'ils sont sous risque de disparaître par une décision nationale, c'est un sujet qu'on regarde de près, beaucoup d'associations dans le quartier utilisent des contrats aidés.

Et puis aussi une orientation d'assurer l'avenir c'est-à-dire au-delà de 2020, au-delà de la politique de la Ville, pérenniser au travers du centre social et culturel les différentes actions sur le quartier.

Faire du club Ado Réussite un véritable outil de soutien et de réussite scolaire pour les collégiens. C'est né de l'Espace collégiens et de Nouvelles Dimensions, c'est une action que l'on étend au reste de la ville puisqu'il y a aussi des collégiens qui sont en difficultés dans les autres quartiers.

Et enfin le conseil citoyen, c'est juste une réussite, c'est un des plus dynamiques du département, on va faire de ce conseil citoyen un vrai élément de compréhension et d'appropriation du projet de territoire avec les habitants.

En conclusion, en espérant ne pas avoir été trop long mais ce sont des sujets importants, je vais conclure en disant qu'à mi-chemin nous pensons que les avancées sont très significatives et plutôt encourageantes.

Mme CHARRIER : La situation dans laquelle j'ai rédigé mon intervention n'est pas la même que celle qui est là maintenant pour la simple et bonne raison que le seul document que j'avais entre les mains était le gros pavé, les 429 pages version papier, sans élément de synthèse. Il y avait eu une synthèse qui nous avait été donnée où figurait un nombre d'adjonctifs absolument incroyable, je ne les ai pas comptés mais ce n'était que des verbes à l'infinitif ! C'est très bien, très pieux et très beau mais ça ne dit pas ce qui se passe exactement.

Donc j'ai fait mon intervention à partir de ce document important par le nombre de pages mais aussi par son contenu. Il est évident que ce n'est pas un livre de chevet et qu'il nécessite des échanges approfondis pour pouvoir en juger sérieusement. Or la commission Politique de la Ville, j'ai le regret de le dire, au cours de laquelle nous devons procéder à

l'analyse de ce document et peut-être à la présentation des slides que M. Ait-Ouaraz vient de nous présenter rapidement, cette commission n'a pas eu lieu, elle a été annulée et n'a pas été remplacée.

Donc nous nous sommes trouvés avec des questions sans réponse, et une absence totale d'échanges, c'est dommage parce que d'ordinaire je dois dire que les commissions Politique de la Ville sont tout à fait éclairantes.

Dans ces documents apparaît un foisonnement d'actions, une vraie richesse, mais aussi un risque de confusions. Le rapport est présenté association par association et d'ailleurs nous remercions les associations qui se sont prêtées au jeu et qui ont bien rempli, et vous l'avez dit d'ailleurs, ce n'est pas facile d'évaluer ce genre de choses, et on a senti un effort de toutes les associations pour faire cette autoévaluation.

Mais il manque un document au document, c'est un bilan synthétique indiquant le nombre de familles concernées, je ne l'avais pas à l'époque, je l'ai eu depuis, cela ne figure pas dans ce rapport ; on ne sait pas combien de familles sont impactées, combien de jeunes sont partis en réussite éducative, ni combien de cellules de veille ont eu lieu, il est question de cellules de veille ici et là mais on n'a pas de rapport de synthèse par rapport à cet élément qui est fondamental pour la réussite éducative.

On n'a pas non plus le nombre de chômeurs qui ont retrouvé du travail, le mode d'entrées dans le monde du travail pour les jeunes. Nous n'avons aucun état des lieux pour les cellules de veille. C'est quand même un élément extrêmement révélateur de ce qui se passe dans le quartier au niveau de l'Enfance. J'ai reçu des renseignements ultérieurement mais on ne les a pas dans ce document.

Alors parmi les évolutions positives on peut noter la création du centre social et culturel qui favorise une meilleure inclusion du quartier dans la

ville. Je n'irai pas jusqu'à la vision merveilleusement optimiste que présente M. Ait-Ouaraz en disant que les gens du quartier se sentent Antoniens et que tous les Antoniens se promènent à l'aise dans le quartier de Baconnets, nous n'en sommes pas encore là mais c'est vrai qu'il y a un progrès, il y a une interpénétration plus forte d'Antony vers Les Baconnets et des Baconnets à Antony.

Il y a aussi une évolution créative qui est la création du conseil des citoyens, un conseil qui fonctionne fort bien et qui permet que les habitants eux-mêmes s'approprient les questions, deviennent autonomes, se prennent en charge et prennent en charge les problématiques de leur quartier, ce qui est tout à fait positif.

Il y a aussi des actions intergénérationnelles, en particulier les jardins partagés qui se font avec Antony Habitat, des perspectives de jardins partagés qui sont positives, et la poursuite des classes relais et de l'accompagnement scolaire des collégiens qui est tout à fait indispensable et qui s'étend d'ailleurs à un grand nombre de collèges à Antony.

Ici et là pourtant quelques remarques prouvent que les difficultés ne sont pas résolues, en particulier en ce qui concerne l'éducation où il semble qu'il y a des ajustements et des renforcements à faire. Un problème aussi au niveau de l'implication des jeunes adolescents et adultes qui ont certaines difficultés à rentrer dans les ateliers et à se prêter à des démarches susceptibles de les aider ; apparemment ce n'est pas évident. Il y a aussi une difficulté à mobiliser un public féminin dans des activités mixtes, il y a des actions pour les femmes, pour les filles, mais on est déjà intervenu à ce sujet, ce sont des formations qui isolent les femmes, ils ne font pas des actions communes entre les hommes et les femmes, or c'est en travaillant ensemble qu'on apprend à mieux se connaître et à changer le regard qu'on porte sur l'autre.

En ce qui concerne les questions identitaires et la radicalisation, vous aviez insisté sur le fait qu'il y avait eu une information de faite auprès des professionnels, c'est bien, mais pour le reste je dois dire que le rapport est quand même extrêmement discret.

Qu'en est-il de l'emploi ? Des projets de chantiers éducatifs et des chantiers d'insertion ? Vous avez évoqué des projets que vous avez déjà vus en Conseil Citoyen, à la dernière réunion plénière à laquelle j'ai assisté, par contre ils ne sont pas dans le rapport. Or il y a quand même des perspectives sur la suite, pour 2018-2020, et ce que vous avez dit là n'y figure pas pour l'instant.

Pas plus d'ailleurs que le rehaussement des Baconnets qui est un projet tout à fait intéressant, dont il faudra voir la faisabilité.

Je voudrais dire aussi qu'il y a la préparation du retour au droit commun, je pense que c'est prudent en effet, mais on ne sait pas dans quelle situation sera le quartier dans les années 2020, pas plus qu'on ne sait comment va évoluer la politique gouvernementale par rapport à la politique de la ville, il y aura peut-être des ouvertures qui se feront et qui ne nous obligeront pas à rentrer strictement dans de droit commun en 2020.

M. ARIPA : Il n'y a pas de vote, il n'y a pas à approuver le rapport ?

M. le Maire : Si, il faut voter sur la question : êtes-vous d'accord sur l'évaluation faite par Saïd Ait-Ouaraz sur la situation au Noyer Doré ? Si vous estimez que Saïd a fait une mauvaise évaluation, vous pouvez le dire.

Mme BERGEROL : Je voulais profiter du temps de parole pour dire que dans cette transformation et évolution du quartier, il y a différents partenaires dont le Département et je voulais en profiter pour dire que ce serait dommage qu'on se prive d'un financement parce qu'on ne sait pas si les territoires auront la même possibilité de financer ce type d'actions ;

si vous n'avez pas signé la pétition pour sauver les départements, faites-le.

M. le Maire : Il est donc proposé d'adopter l'évaluation à mi-parcours du contrat de Ville annexé à la présente délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention).

M. ARIPA : Je m'abstiens compte tenu du document sur lequel on n'a pas pu travailler par manque de temps.

M. le Maire : Vous avez reçu quand même un résumé de 12 pages.

M. ARIPA : Non. Je m'abstiens.

M. le Maire : Vous avez tous eu depuis 5 jours un résumé de 12 pages, je l'ai reçu aussi.

M. ARIPA : Je ne l'ai pas eu.

M. le Maire : Moi, je l'ai et j'ai compris.

Mme CHARRIER : On a reçu une synthèse mais c'est une synthèse de 12 pages qui est pleine de verbes à l'infinitif comme je vous l'ai dit.

M. le Maire : Non, c'est très compréhensible pour un esprit normal !

Mme CHARRIER : Ce sont des verbes à l'infinitif et c'est sans doute compréhensible même pour un esprit un peu anormal !

14- ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY, ET L'INFORMATION DES USAGERS.

(Rapporteur : M. HUBERT)

M. HUBERT : La Convention d'Objectifs est reconduite comme chaque année, on adopte ce format annuel qui nous permet d'exercer un contrôle

et d'évaluer les actions qui sont menées par les commerçants, une subvention est prise sur leur droit de place à hauteur d'à peu près 23 centimes d'euros sur 3 euros de mètre linéaire, entre 7 et 8 % de leur droit de place qui est stable de concert avec l'association depuis 2016, cela n'évolue plus puisqu'ils estiment que la somme est suffisante pour mener à bien leurs animations et leurs opérations de promotions qui consistent en diverses animations et activités à l'occasion de fêtes telles que la Fête des Mères, Pâques, différents événements ; et un gros poste budgétaire pour l'illumination du Marché à l'occasion des fêtes de Noël, poste que les commerçants prennent à leur charge, ce qui nous permet d'avoir un marché bien décoré comme encore cette année.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

15- ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION.

(Rapporteur : M. GOULETTE)

M. GOULETTE : Bonsoir à tous et bonsoir à ceux qui nous regardent sur internet. Comme vous le savez, nous avons initié il y a deux ans un partenariat avec le Pôle de Compétitivité SYSTEMATIC Paris-Région qui anime un écosystème de l'innovation de plus de 800 entreprises et organismes en Ile-de-France...

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Le Pôle SYSTEMATIC a mis en place deux sessions de Club Open Business à Antony dans le cadre des consultations organisées par la Ville autour du concours « Inventons la métropole » pour Antonympole, prenant la forme de rendez-vous qualifiés. Ces rencontres avaient pour but de faciliter l'intégration de l'innovation dans les projets des groupements finalisant leur offre. En novembre, un événement « Ville

Intelligente » a été organisé par SYSTEMATIC et la Ville d'Antony en partenariat avec l'Institution G9+ et le soutien de la Région Ile de France. Cet événement qui s'est tenu sur une journée complète à l'Espace Vasarely a mobilisé plus de 200 personnes : des professionnels, des experts, des élus, pour aider les participants et la Ville elle-même à concevoir de façon concrète des projets sur les nouveaux défis de la mobilité, des économies d'énergie, de l'aménagement, de l'accès à la culture, de la relation avec les citoyens, etc. Le succès remporté nous incite à continuer de travailler sur ce thème de « La Ville Intelligente ».

Forts de ses réalisations fécondes, nous souhaitons poursuivre en 2018 notre partenariat avec SYSTEMATIC. Nous organiserons de nouvelles manifestations à destination d'un public professionnel, nous envisageons en particulier cette année une réunion sur le thème du RGPD qui est le Règlement européen sur la protection de données, qui va rentrer en application en 2018, ce qui en fait un sujet d'actualité qui intéresse les entreprises numériques et qui nous intéresse dans le cadre de nos réflexions sur la Ville Intelligente.

Pour mener à bien ces projets, je propose d'adopter la convention de partenariat.

Mme LE BRIS : C'est la troisième fois qu'on adopte ce type de délibération et donc ce que l'on comprend, et tous les échos de l'événement SMART City vont dans le même sens, c'est que ça prend forme, que l'écosystème se structure et qu'il y a une dynamique essentiellement entre experts, entre acteurs économiques initiés autour de cette dynamique à Antony, et donc ma question serait la suivante : puisque ce thème a été cité plusieurs fois et notamment lors du très intéressant élément présenté par M. Limborg, sur le budget participatif, quelles sont les retombées concrètes que l'on peut attendre demain au quotidien dans la ville d'Antony ? Est-ce que vous avez identifié quelques

Start Up qui pourraient expérimenter leurs produits et leurs projets à Antony ?

Concrètement, au-delà de l'aspect événementiel et business qui est certes très positif pour la renommée d'Antony et pour son attractivité, concrètement, puisque ça s'intègre bien à la ville et à la manière dont on y vit, qu'est-ce qu'on peut en attendre comme retombées dans notre quotidien demain ?

Et deuxièmement, on l'a passé très rapidement tout à l'heure mais donc vous allez créer un poste de chargé de mission pour Smart City, il semble que vous ayez décidé de l'attacher à la direction de la Communication, c'est très bien mais on peut se demander pourquoi. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon pour que ce soit très concret et opérationnel dans des projets.

Et ensuite sur les données, le sujet de la protection des données, c'est très bien, mais qu'en sera-t-il de l'ouverture des données qui est justement un levier pour innover et pour que les citoyens s'emparent eux-mêmes et proposent des services ?

M. GOULETTE : Vous avez raison de poser la question de ce qu'on va faire concrètement sur le thème de la Smart City, La Ville Intelligente. C'est une façon différente de renouveler, de repenser l'organisation d'une ville, l'organisation elle-même de la ville, ses relations avec les citoyens et les nouvelles technologies.

Pour l'instant on ne prétend pas être forcément un modèle en termes de Smart City mais on s'est inscrit dans cette démarche avec l'intention d'être concrets. Suite à l'événement qui a eu lieu en novembre, on est en phase de recensement d'un certain nombre d'idées qu'on va prioriser pour voir comment on peut avancer sur le sujet. Mais les sujets ne manquent pas, il y a des sujets sur lesquels nous faisons de la Smart City sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, par

exemple le fait que le conseil municipal soit retranscrit sur internet, on n'a jamais communiqué sur le fait que c'était de la Smart City ; mais ce ne sont pas toutes les communes qui le font et c'est quelque chose qui est bien dans l'utilisation des nouvelles technologies pour l'information des citoyens. C'est un exemple parmi d'autres.

Sur la question de l'organisation, je laisserai M. le Maire compléter s'il le veut, mais quand on regarde au niveau des villes qui se sont engagées dans la démarche de Smart City, il y a plusieurs modèles d'organisation : dans certains cas, c'est rattaché au développement économique, et dans d'autres cas c'est rattaché de façon plutôt transversale à la Direction Générale des Services ou rattaché au Cabinet du Maire, il y a différents modes possibles.

Et concernant le document sur l'ouverture de la protection des données, nous, la démarche que l'on pousse, c'est par rapport au développement économique, ce sont des sujets que nous poussons parce qu'ils intéressent les entreprises, alors le sujet Protection des données est en lui-même intéressant, mais derrière cette protection des données se pose la question de l'Open data, Jean Pierre Limborg va peut-être compléter, en tout cas on a des réflexions aussi sur ce thème-là ; l'Open data c'est un recensement des données que l'on peut ouvrir selon différents modèles, ce sont des choses qui demandent une réflexion approfondie.

M. LIMBORG : Effectivement on n'oublie pas du tout l'ouverture des données ; sur l'Open data, je dois dire que nous avons eu un arrêt de notre travail avec Infopro parce qu'il y a eu des changements de personnel, mais nous allons reprendre cela en 2019 et c'est bien sur ma feuille de route ; ce n'est pas plus mal qu'on étale vis-à-vis de la charge pour les services le travail de l'Open data qui a démarré au sein de la Ville, si on continue le partenariat avec Infopro, et je pense qu'on va le faire, ils apportent de leur côté leur plateforme, et de notre côté il faut

qu'on travaille sur ces petits programmes qui vont aller rechercher les données pour qu'elles soient collectées automatiquement pour approvisionner cet Open data. Cela demande une certaine somme de travail de la part de notre service informatique mais je sais que M. Plazinski a déjà lancé les chantiers, tous ces petits programmes qui repèrent les données.

Fin 2019, normalement, on devrait avoir notre plateforme d'ouverture des données.

Mme LEMMET : Je voulais compléter ; dans les actes concrets, dans le Smart Grid, la Ville fait une gestion technique centralisée de ses bâtiments. Aujourd'hui c'est bâtiment par bâtiment, on ne mélange pas, et demain on va faire une vraie gestion centralisée de tous les bâtiments et c'est vraiment le premier acte de Smart Grid parce que quand on parle de Smart Grid, c'est un petit réseau, comme on gère notre réseau, on est plutôt en avance, on l'a vu lors de l'évènement du mois de novembre, on a travaillé avec les entreprises, avec la CRAM ainsi que ENEDIS qui sont intervenues dans les événements et avec lesquelles on travaille au quotidien, c'est juste un exemple.

M. le Maire : Vous voyez que l'agent Smart City travaillera avec M. Limborg, avec Mme Lemmet et avec M. Goulette, ce sera du sérieux et pas seulement de la communication.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

16 – ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE PASSE AVEC LA CAF DES HAUTS DE SEINE.

(Rapporteur : Mme SCHLIENGER)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

VI- QUESTIONS DIVERSES

Mme CHARRIER : J'avais une question à propos des rythmes scolaires. M. Le Bourhis devait en parler avec le retour à la semaine des 4 jours, ce n'est pas un scoop, en fait elle a été décidée depuis le vote majoritaire des enseignants et des parents.

Le rythme éducatif est un rythme lent et on n'a pas pu attendre les résultats de la semaine de 4 jours et demi pour en revenir à la semaine de 4 jours ; le questionnaire bilan qui devait avoir lieu et qui avait été produit par M. Le Bourhis n'a pas pu être fait parce que tout a été balayé par la possibilité ouverte par le Gouvernement de revenir à la semaine de 4 jours.

C'est vu positivement par les parents, également par les enseignants et négativement par les chrono-biologistes que personne ne veut plus entendre. J'éprouve à ce sujet, je vous l'avoue, une certaine perplexité.

Maintenant tout reste à réorganiser, et ce dans l'intérêt majeur des élèves. Que va-t-il advenir des activités périscolaires qui risquent de se voir cantonnées aux activités du soir ? Je ne reviens pas sur la répartition des horaires, M. Le Bourhis ne l'ayant pas donnée, il n'y aura plus de temps pour faire des activités périscolaires pendant la pause méridienne.

Les postes de référents périscolaires qui avaient une action bénéfique sur l'animation des équipes et leur formation seront-ils maintenus ? La baisse des coûts aura-t-elle un retentissement sur la charge des familles ? Le Centre Municipal de Loisirs ne doit pas se transformer en garderie, pourra-t-il permettre aux enfants qui n'ont pas d'autre choix de profiter d'activités sportives et culturelles enrichissantes ? C'est l'ouverture d'un vaste travail qui reste à organiser pour construire la suite.

Mme FAURET : Le CML ne sera pas une garderie, si l'on a fait le choix de proposer une journée complète de CML, c'est pour que ce ne soit pas une garderie justement, c'est un point qui est revenu dans les conseils d'école, ce sera une journée complète dans l'intérêt de l'enfant.

Le CML n'est pas une garderie, on a des directeurs, des animateurs, c'est un travail différent des enseignants, ils ont un projet éducatif pédagogique fait sur toute l'année, c'est pour cela que le CML restera sur une journée entière.

Sur le coût, pour l'instant il n'est pas prévu de revoir les tarifs. Il faut savoir que pour les parents il y aura certainement une baisse du coût de la garderie du matin puisqu'avec une rentrée plus tôt, il y aura certainement moins d'enfants en garderie ; mais on aura toujours les mêmes structures, le même personnel sera là, des écoles seront ouvertes, on ne peut pas baisser le coût.

Ensuite par rapport aux référents, ils seront toujours maintenus, c'est eux qui assurent un lien entre le temps périscolaire et le temps scolaire, ils assurent le lien avec les directeurs d'école, donc il n'est pas question de remettre en cause la présence des référents sur le temps périscolaire de midi.

Quatrième point : concernant les activités périscolaires sur la pause méridienne, elle est inchangée, la mise en place de la réforme sur 4 jours a permis de mettre en place des activités sur la pause méridienne, elles seront toujours en place, maintenues et voire améliorées, et on proposera même peut-être d'autres choses.

M. ARIPA : Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi de Modernisation de l'activité publique territoriale et d'affirmation des métropoles transfère aux territoires l'aménagement urbain, comment faites-vous pour conserver une délégation à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain ?

M. le Maire : L'Aménagement urbain est transféré au territoire mais on continue de s'y intéresser quand même : la Ville d'Antony comme toutes les villes continue à s'intéresser à ses projets qui seront faits juridiquement par le territoire, le PLU aussi est fait par le territoire mais c'est suivi de près par chacune des villes. Donc le territoire votera les projets mais c'est nous qui les déterminerons.

Mme HAGEL : Un point pour deux petites informations que je voudrais donner sur l'épopée d'Antony Club Football. En effet, le Conseil des Prudhommes a pour l'instant considéré qu'au moins pour deux anciens salariés, c'était des licenciements abusifs et des contrats illégaux. C'était juste pour dire que ce club qui a quand même beaucoup d'importance dans notre ville va se retrouver, même s'il fait appel, compte tenu du dossier va se retrouver avec de lourdes sommes à payer.

M. le Maire : M. Le Lamer, vous en pensez quoi ?

M. LE LAMER : Pas de commentaires.

Mme HAGEL : Mais vous, M. Le Maire, vous en pensez quoi ?

M. le Maire : Je n'en pense rien.

(La séance est levée à 0h25.)